

le monde des artisans

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// VENDÉE

PAYS DE LA LOIRE



**LA BOÎTE À OUTILS
DES ARTISANS** P. 10

VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UN JEUNE



CONNECTEZ-VOUS AUJOURD'HUI SUR LE BON RÉSEAU.

La plateforme qui vous met en relation avec les jeunes en recherche d'apprentissage et d'emploi dans votre région.

youzful-by-ca.fr

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

youzful//



Le site www.youzful-by-ca.fr est édité par Crédit Agricole E-Immobilier, groupement d'intérêt économique – Siège social : 48, rue La Boétie, 75008 Paris – 790 054 811 RCS Paris – Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, n° Orias 13 006 097. Accès gratuit au site, hors coût du fournisseur d'accès. 02/2021 – Édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée – Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est Route de Paris 44949 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°440 242 469, numéro TVA FR 57 440 242 469, Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 954 - COM - 03/2021 – Crédit photo : Getty Images



Nouveaux Citan.
Voyez plus grand.
Venez le découvrir dans vos concessions !



SAGA LA ROCHE SUR YON | LES SABLES D'OLONNE | CHALLANS | FONTENAY-LE-COMTE

Consommations du CITAN FG 110 en cycle mixte (l/100km) : de 5.2 à 5.5 (WLTP). Émissions de CO₂ (g/km) : de 136 à 145 (WLTP). Depuis le 1^{er} septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.



MADAME, MONSIEUR, CHER COLLÈGUE ARTISAN,

Vous avez élu vos délégués à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) des Pays de la Loire en octobre dernier, et la CMA est désormais en ordre de marche pour agir dans les deux domaines principaux qui constituent le champ de ses attributions : la représentation de l'artisanat auprès des pouvoirs publics et le déploiement d'une offre de services adaptée aux besoins de vos entreprises.

Pour mieux vous représenter au plus près de chez vous, des commissions territoriales composées d'artisans élus et d'artisans qui, sans être élus, ont accepté de s'associer à notre action, ont été créées. Elles ont pour mission d'être à vos côtés pour porter les messages de l'artisanat auprès des collectivités locales de votre territoire.

Pour mieux vous accompagner tout au long de la vie de votre entreprise, la CMAR vous propose par ailleurs une offre de services qui couvre tous les champs de votre activité, de la création à la transmission. C'est le sujet du dossier de ce magazine. Elle est mise en œuvre par des spécialistes et les artisans qui ont eu recours à ces services en sont majoritairement très satisfaits.

Au moment où la guerre en Ukraine, outre ses conséquences tragiques pour les populations, fait peser sur l'économie de lourdes menaces, votre Chambre de métiers et de l'artisanat se tient à vos côtés pour vous aider à trouver les bonnes solutions pour votre entreprise. N'hésitez pas à la solliciter, car la CMA est votre maison, la maison des artisans des Pays de la Loire.

Joël Fourny

Président de la CMA
des Pays de la Loire

Daniel Laidin

Président de la CMA de la Vendée

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



@CMARPD



@CMARPD



ACCUEIL85@ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



ACTUALITÉS 04

Des artisans au service des artisans 04

Santé des artisans 06

La CMA Vendée et la Ligue
contre le cancer unies 06

Agenda 06

Journées européennes
des métiers d'art 08

DOSSIER 10-17

La boîte à outils des artisans :
découvrez les dispositifs
d'accompagnement pour vous
guider

ZOOM SUR UN SERVICE 18

Les formalités juridiques

CONCOURS 19

Madame Apprentie 2022 : Emily
Chatellier, apprentie mécanicienne
auto

ACTUALITÉS 20

Quelle place pour les entreprises
artisanales face à la réduction des
espaces urbanisables ?

DÉVELOPPEMENT DURABLE 21

En images

URMA 22

La rentrée se prépare maintenant !

Nouvelles formations à la rentrée 2022

Les apprentis en soins à la personne
se mobilisent !

APPRENTISSAGE 22

Trois médaillés aux finales nationales
des Worldskills à Lyon

Une offre de formation enrichie de
trois nouveautés à BTP CFA Vendée !

REGARDS 32

Métier : professionnels de la propreté
et artisans cuisiniers

Les Ateliers Drevelle

Trait d'union : les rois des réseaux

Opinion : Arnaud Leroy, président
de l'Agence de la transition
écologique (ex-Ademe)

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés de la Vendée.

Le Monde des artisans n° 147 - Mars-avril 2022. Édition de la Vendée. Président du comité de rédaction des pages locales: Daniel Laidin. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée. **Rédaction des pages régionales:** Aline Cherrey, Pauline Frangeul, Aurélie Pasquier. **Éditeur délégué:** Stéphane Schmitt. **Rédaction:** ATC (Tél. 0665622885, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro:** Julie Clessienne, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayoux, Guillaume Geneste, Lætitia Muller), Pauline Overney. **Secrétariat de rédaction:** Tema6TM (Clara Mennuni). **Rédaction graphique:** Pixel6TM. **Publicité:** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris. Thierry Jonquière (Tél. 0622693022, fax 0561594007, e-mail: thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquière (Tél. 0610348133, fax 0561594007, e-mail: cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies:** Pixel6TM, © pages départementales: CMA85, sauf mention contraire. **Promotion diffusion:** Shirley Elter (Tél. 0387691818). Tarif d'abonnement 1 an. France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter. **Conception éditoriale et graphique:** TEMA/TM (Tél. 0387691801). **Fabrication:** Pixel6TM (Tél. 0387691818). **Éditeur:** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1 (Tél. 0387691818, fax 0387691814). **Président et directeur de la publication:** François Grandidier. **N° commission paritaire:** 0326T 86957. **ISSN:** 1271-3074. **Dépôt légal:** à parution. **Impression:** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal.



Certifié PEFC
pefc-france.org



Des artisans au service des artisans



LA CMA DES PAYS DE LA LOIRE est un établissement public de l'État qui assure la représentation des intérêts de l'artisanat auprès des pouvoirs publics. La CMA déploie des services à l'intention des entreprises : aide aux formalités, développement de l'apprentissage avec les URMA, conseil et accompagnement de proximité pendant toute la vie de l'entreprise artisanale.

Depuis les dernières élections des représentants de la CMA, en octobre 2021, l'organisation de l'institution a évolué.

En Vendée, on retrouve :

- Un Président : **Daniel Laidin**
- Une Vice-présidente : **Chantal Goichon**
- Des membres élus dont certains représentent le département à l'assemblée régionale et d'autres qui restent en représentation départementale.

Jean-Louis Remaud
David Malvaud
Mickael Alcorta
Anne-Julie Brochet
Jacky Moreau

■ Élu départemental

■ Élu départemental et régional

Daniel Laidin
Chantal Goichon
Éric Sautreau
Laurence Jeaud
Aurélien Allaizeau
Bertrand Billaud
Lucie Amelineau
Christine Sauzeau
Christophe Pineau
Dominique Chatelier
Olivier Loiseau
Marjorie Gallais-Bousseau
Françoise Tenaud
Pascal Brethomé
Isabelle Annonier
Sophie Pergue
Didier Minaud
Thierry Barbarit
Christine Gilbert-Rivoal
Nathalie Aubrit-Bur

LE CONSEIL TERRITORIAL est composé du Président, de la Vice-présidente et des Présidents des différentes commissions territoriales. Pour la Vendée, il s'agit de :

- Daniel Laidin (Président)
- Chantal Goichon (Vice-présidente)
- Laurence Jeaud, Lucie Amelineau, Jean-Louis Remaud, Eric Sautreau (Présidents des commissions)

Le conseil territorial coordonne les activités des commissions territoriales sur le département.

LES COMMISSIONS TERRITORIALES

sont composées de membres élus et de membres associés. Elles représentent la CMA auprès des collectivités locales et des artisans du territoire. La CMA de niveau départemental de la Vendée est organisée en quatre commissions territoriales travaillant au plus près des territoires sur des dossiers thématiques.

Vendée (85)

4 COMMISSIONS TERRITORIALES

La CMA de niveau départemental de la Vendée

anime 4 commissions territoriales :

COMMISSION TERRITORIALE - LA ROCHE-SUR-YON

15 MEMBRES

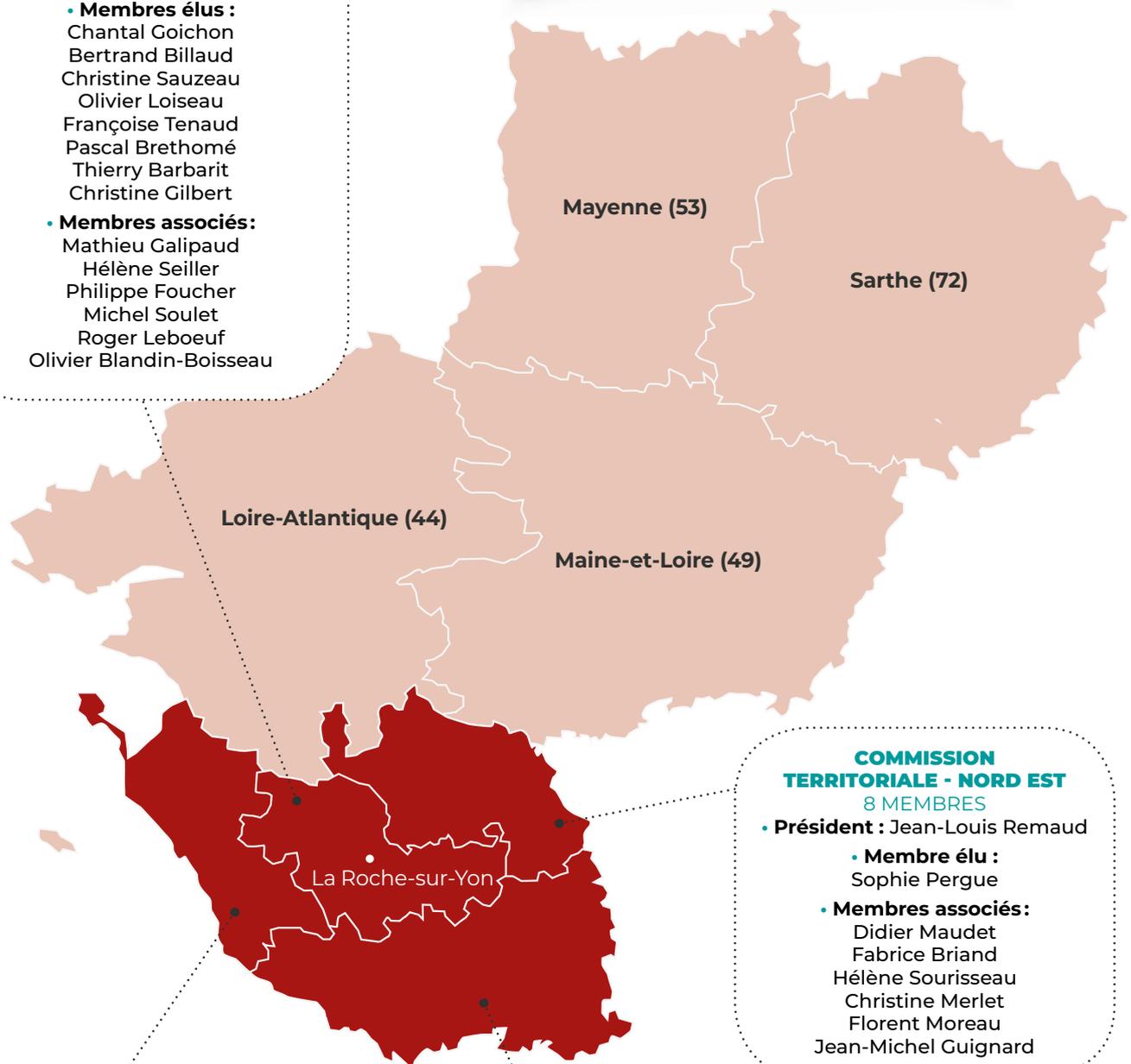
• **Présidente** : Laurence Jeaud

• **Membres élus** :

Chantal Goichon
Bertrand Billaud
Christine Sauzeau
Olivier Loiseau
Françoise Tenaud
Pascal Brethomé
Thierry Barbarit
Christine Gilbert

• **Membres associés** :

Mathieu Galipaud
Hélène Seiller
Philippe Foucher
Michel Soulet
Roger Leboeuf
Olivier Blandin-Boisseau



COMMISSION TERRITORIALE - NORD EST

8 MEMBRES

• **Président** : Jean-Louis Remaud

• **Membre élu** :

Sophie Pergue

• **Membres associés** :

Didier Maudet
Fabrice Briand
Hélène Sourisseau
Christine Merlet
Florent Moreau
Jean-Michel Guignard

COMMISSION TERRITORIALE - NORD-OUEST

8 MEMBRES

• **Présidente** : Lucie Amelineau

• **Membres élus** :

Aurélien Allaizeau
Christophe Pineau
Dominique Chatelier
Marjorie Gallais-Bousseau
Anne-Julie Brochet
Didier Minaud

• **Membre associé** :

Sophie Goubaud

COMMISSION TERRITORIALE - SUD

8 MEMBRES

• **Président** : Éric Sautreau

• **Membres élus** :

David Malvaud
Mickaël Alcorta
Isabelle Annonier
Nathalie Bur
Jacky Moreau

• **Membres associés** :

Véronique Desmaricaux
Christophe Moreau



EN SAVOIR + SUR VOS ÉLUS DE PROXIMITÉ

www.artisanatpaysdelaloire.fr/article/les-elus-de-la-cma-pays-de-la-loire



Santé des artisans

La satisfaction clients, première source de motivation pour tenir

SURCHARGE DE TRAVAIL, STRESS, FATIGUE... la CMA des Pays de la Loire, en partenariat avec Harmonie mutuelle région Atlantique, a dévoilé les résultats d'un nouveau sondage sur la santé des artisans ligériens (521 répondants).

84% des artisans s'estiment en bonne santé et **9 artisans sur 10** déclarent un niveau d'activité stable ou en hausse. Des chiffres en apparence positifs qui dissimulent une autre réalité chez les dirigeants :

- 1 artisan sur 2** travaille plus de 50h par semaine
- 19%** des artisans dorment moins de 6h par nuit et 50% moins de 7h
- 48%** déclarent leurs journées stressantes (68% pour les entreprises de 2 salariés et plus)
- 2/3** n'arrivent pas à préserver leur équilibre vie professionnelle-vie

personnelle **49%** ont rencontré de nouvelles difficultés en 2021 (surcharge de travail, stress, baisse de revenus) sans mettre en place de solution

La satisfaction clients est la première source de bien-être des artisans (84%), suivie de l'équilibre de vie (40%) et des résultats économiques (29%).



Découvrez l'intégralité des résultats de cette enquête sur www.artisanatpaysdelaloire.fr

Par ce sondage annuel, plusieurs objectifs sont visés :

- **Connaître** : suivre les pratiques santé des artisans dans un contexte en mutation
- **Faire connaître** : favoriser l'accès aux informations et les partager
- **Agir** : donner des clés aux entrepreneurs pour gagner en performance ou rester performant sans se fragiliser ou s'épuiser



LA PAROLE À...

« L'une de nos ambitions est d'être au plus près des artisans ligériens et de les accompagner à performer, rebondir et faire face à leurs éventuelles difficultés. Nous disposons d'une équipe pluridisciplinaire de conseillers et assurons une mission unique en France au sein d'un réseau consulaire par le biais d'une chargée de développement en santé au travail des chefs d'entreprise. Elle intervient en prévention santé dans une vision à 360° de l'entreprise combinant, la santé de l'entreprise et celle de l'entrepreneur. »
Joël Fourny, Président de la CMA des Pays de la Loire



CONTACT : Meriem Boutera, Chargée de développement en santé au travail des chefs d'entreprise au 06 49 27 52 63 - mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr

La CMA de la Vendée et la Ligue contre le Cancer unies pour la santé des chefs d'entreprises artisanales



Parce que les défis à relever sont nombreux pour les entrepreneurs et qu'ils privilégient souvent la croissance de leur entreprise au détriment de leur propre santé, la CMA et la Ligue contre le cancer s'associent pour les soutenir dans le développement de leur entreprise et la gestion de leur capital santé. Le 15 décembre dernier, Daniel Laidin, Président de la CMA, et Dr. Mouhin Jomaa, Président de la Ligue contre le cancer Vendée, ont signé une convention triennale pour mettre en place des actions concrètes : organisation de temps d'informations thématiques auprès des entreprises (cancer, tabac, alimentation, alcool), information et sensibilisation des apprenants au sein du Centre de Formation Professionnelle URMA Vendée, soutien à l'opération La Joséphine.

AGENDA

EN RÉGION

- **Du 28 mars au 3 avril** : Journées européennes des métiers d'art. En savoir + : www.journeesdesmetiersdart.fr
- **Du 16 au 18 mai** : Rencontres franco-allemandes à Nantes
- **Du 3 au 10 juin** : Semaine de l'artisanat. Dans le cadre de cette semaine, de nombreuses actions sont organisées sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire par les CMA.

TOUS LES ÉVÉNEMENTS sur www.artisanatpaysdelaloire.fr rubrique « Agenda des événements »

RÉUSSIR, C'EST S'ASSURER
DE BIEN TRANSMETTRE,
EN TOUTES CIRCONSTANCES.



Nous accompagnons des professionnels comme Gabriel, avec des **garanties prévoyance indispensables** en cas d'arrêt d'activité et de perte de revenus, afin de **protéger ce qu'il a de plus cher : sa famille et sa passion***

Découvrez **PRÉVOYANCE PRO +**

GRAND OUEST 
BANQUE POPULAIRE

*Selon les limites, exclusions et engagements contractuels en vigueur. Adhésion soumise à des formalités médicales.

Prévoyance Pro + est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. **BPCE Vie**, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. **BPCE Prévoyance**, Société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris. 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo : istock

TOUS LES PAPIERS DU QUOTIDIEN SE RECYCLENT.



Journaux, magazines.



Publicités, prospectus.



Courriers, enveloppes.



Catalogues, annuaires.



Cahiers, bloc-notes.



Tous les autres papiers.

CITEO
triercestdonner.fr

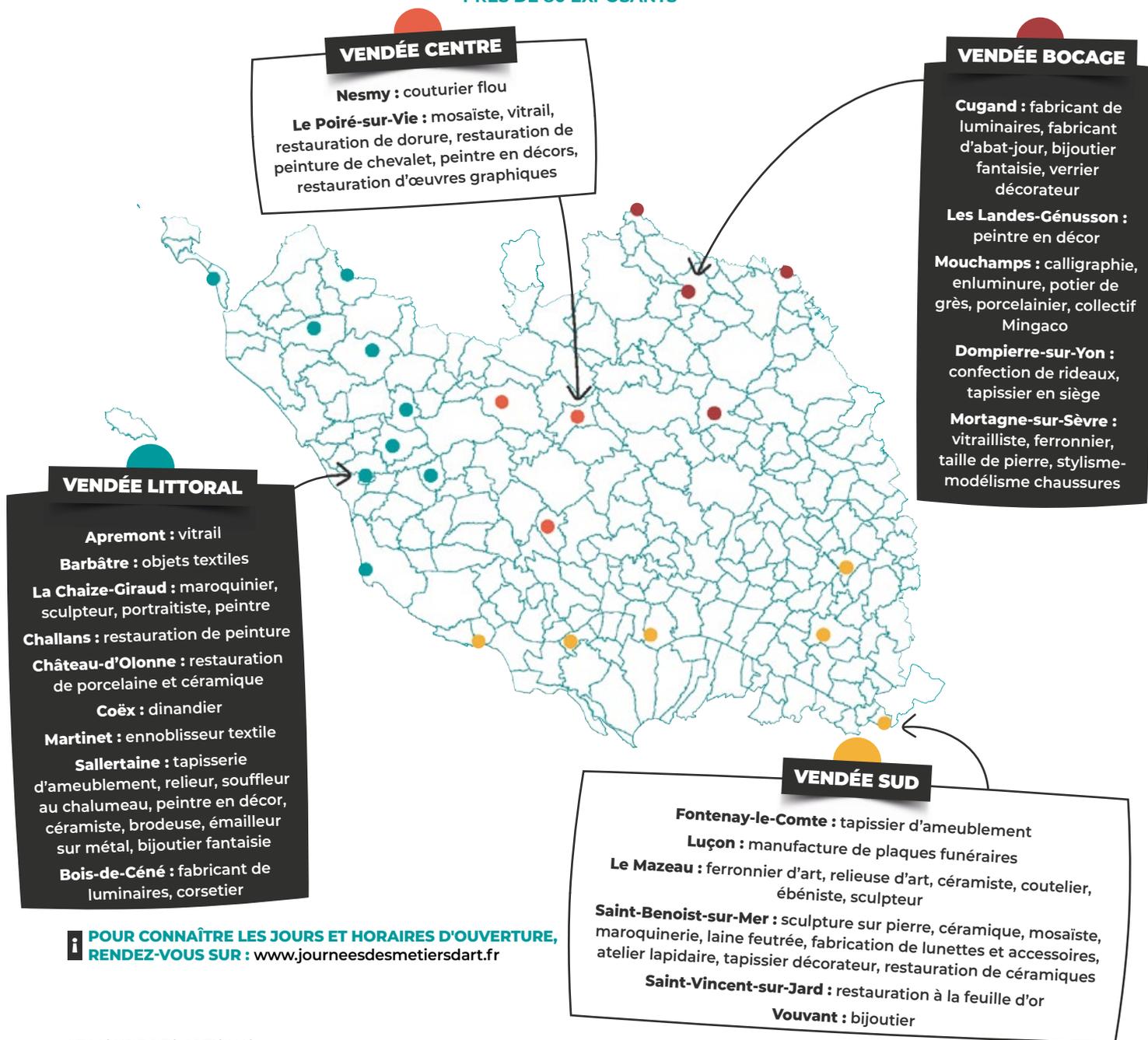


Journées européennes des métiers d'art

DU 28 MARS AU 3 AVRIL 2022. Depuis 2002, les artisans d'art ouvrent leurs ateliers au grand public dans toute la France et toute l'Europe. Avec pour thème « Nos mains à l'unisson », la 16^e édition des Journées européennes des métiers d'art permettra aux petits et grands de découvrir ces métiers de passion. Venez à la rencontre de métiers traditionnels, ancestraux, créatifs et contemporains qui transforment la matière en pièces uniques!

La programmation en Vendée

PRÈS DE 30 ÉVÉNEMENTS ONT ÉTÉ RÉPERTORIÉS À CE JOUR DANS 22 VILLES DU DÉPARTEMENT
PRÈS DE 80 EXPOSANTS



i POUR CONNAÎTRE LES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE, RENDEZ-VOUS SUR : www.journeesdesmetiersdart.fr

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr

Le magazine de
référence de l'artisanat

Des informations
pratiques et locales

Alimentation,
Bâtiment, Services,
Production...



La boîte à outils des artisans

Artisans, vous êtes de véritables couteaux-suisse : managers qui formez et motivez vos salariés, connectés avec vos clients, commerciaux pour vendre vos produits, gestionnaires pour assurer la pérennité de l'entreprise...

De la création de votre entreprise à sa reprise, la CMA vous propose des dispositifs d'accompagnement personnalisés et en groupe, pour vous guider dans ces multiples tâches. (Re)découvrez les !



RH - management

Les hommes et les femmes qui composent une entreprise artisanale en sont la force vive. En contact ou non avec le client, ils véhiculent l'image de l'entreprise et garantissent la qualité du produit/service rendu. Apprenez à bien recruter vos salariés, les former et les encadrer

À choisir selon l'objectif recherché

	OBJECTIF	CONTENU	MODALITÉS	RESTE À CHARGE
S'initier PREMIERS PAS Initiation aux ressources humaines	Informez-vous et partagez des problématiques d'actualité	Présentation des nouvelles mesures ou information sur des thématiques d'actualité	De 1h30 à 2h, en groupe En présentiel ou en distanciel	Pour l'artisan : 0€, prise en charge par le Conseil régional et la CMA
Se former EN PRATIQUE Formation au management EN PRATIQUE Formations au développement personnel EN PRATIQUE Bilan de compétences	Perfectionnez votre management	Formations destinées aux chefs d'entreprises mais aussi aux collaborateurs en poste ou qui évolueront vers des postes à responsabilité	Chaque mois, des formations thématiques sont proposées au sein de la CMA, de 3 à 5 jours, pour les ressources humaines. En collectif	Pour l'artisan : 59€ par jour de formation, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs. Tarif public : 239€ par jour de formation.
	Comprendre les mécanismes psychiques pour les appliquer à son quotidien	Formations thématiques sur le lâcher-prise, la gestion du stress, la santé, la confiance en soi, l'affirmation de soi...		
	Réaliser un bilan de compétences pour construire votre devenir professionnel : vos aspirations pour évoluer ou se reconverter	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bilan personnel : analyse du parcours personnel et professionnel, identification des motivations, aptitudes et compétences 2. Recherche et analyse des métiers ou fonctions envisagés 3. Co-rédaction et co-construction du plan d'action et des étapes de mise en œuvre des projets 4. Suivi pour accompagner la finalisation du projet 		
Recruter et fidéliser CONSEILS Recrutement CONSEILS Entretiens professionnels	Bénéficiez d'un accompagnement sur mesure pour optimiser vos recrutements	Accompagnement dans l'intégralité du processus de recrutement : analyse du besoin, définition du profil de poste recherché, formalisation de la fiche de poste, rédaction et diffusion de l'offre d'emploi, présélection des candidats, entretiens de recrutement jusqu'à l'intégration du salarié en entreprise	De 2 à 4 jours suivant les besoins, en individuel	Pour l'artisan : Reste à charge de 200€ à 300€, suivant la taille de l'entreprise, après prise en charge par le Conseil régional et la CMA. Tarif public : → 2 jours : 1 360€ → 4 jours : 2 720€
	Préparez et menez les entretiens professionnels de ses salariés	Création d'outils adaptés à l'évaluation de vos salariés. L'entretien individuel fait un point objectif et global sur l'environnement, les missions, les compétences, les savoir-être du salarié ainsi que ses domaines de compétences, forces, faiblesses et motivations. C'est un outil d'implication et de fidélisation des salariés.		
Agir CONSEILS Organisation interne	Réaliser un état des lieux de son organisation pour l'enrichir	Réalisation d'un audit interne : diagnostic partagé des forces et des axes de progrès, entretiens avec les salariés, préconisations puis restitution et co-construction du plan d'actions		

La CMA des Pays de la Loire n'est pas assujettie à la TVA. Les dispositifs d'accompagnement sont donc nets de taxes, hormis CAPEA (numérique et action).

- **PREMIERS PAS** : Pour s'initier aux thématiques
- **CONSEILS** : Pour réfléchir concrètement aux applications dans votre entreprise : du diagnostic à la mise en place
- **EN PRATIQUE** : Pour vous former toute l'année.



Les artisans travaillent beaucoup et ont parfois des difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle. C'est ce qu'a révélé une enquête sur la santé des artisans (voir page 6).
Gestion du stress, sommeil et équilibre psychologique sont pourtant primordiaux pour le bien-être du chef d'entreprise artisanale et pour son entreprise. La CMA vous accompagne grâce à des dispositifs de prévention en matière de santé.

À choisir selon le niveau d'accompagnement souhaité

	OBJECTIF	CONTENU	MODALITÉS	RESTE À CHARGE
 S'initier PREMIERS PAS Sensibilisation à la prévention santé du chef d'entreprise	S'informer et partager sur les pratiques de santé au travail du chef d'entreprise et les leviers de prévention	Découverte des principaux enjeux de la santé au travail, du lien démontré avec la performance de l'entreprise et des pistes d'actions de prévention	En présentiel 1h30 ou en distanciel 1h en groupe	Pour l'artisan : 0€, pris en charge en totalité par la CMA et ses partenaires
 Se former EN PRATIQUE Être bien dans sa boîte, son corps et sa tête	Améliorez votre efficacité professionnelle et la performance de l'entreprise, gagnez en mieux-être au travail et préservez-vous dans l'exercice quotidien d'entrepreneur	Au travers d'exercices pratiques et ludiques : 1. Identification des liens entre la performance des entreprises et les pratiques santé 2. Identification des bonnes pratiques pour éviter la surchauffe mentale, se préserver autour de 4 piliers de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, stress et gestion du temps) et de 2 piliers pour l'entreprise (gestion et organisation) 3. Création de votre propre boîte à outils et de votre stratégie de santé globale et durable, adaptée à vos besoins 4. Définition de votre plan d'actions	Parcours de formation de 2 demi-journées en présentiel puis bilan individuel à 90 jours Possibilité de suivre ce parcours en 100 % distanciel	Pour l'artisan : 59€ par jour de formation, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs. Tarif public : 239€ par jour de formation.
 Se positionner EN PRATIQUE Santé de l'entreprise et capital santé du chef d'entreprise CONSEILS Accompagnent individuel santé du chef d'entreprise	Bénéficiez d'un plan d'actions ciblées pour (ré)investir et préserver votre santé au travail, en lien avec la performance de votre entreprise	Diagnostic de votre situation combinant la santé de l'entreprise et vos pratiques santé afin d'établir un ensemble d'actions personnalisées à mener pour vous préserver dans l'exercice quotidien de votre métier et améliorer votre efficacité professionnelle, en lien avec la performance de votre entreprise	Accompagnement individuel en entreprise	Pour l'artisan : 0€, pris en charge en totalité par la CMA (voir conditions) Prix public : 340€
	Améliorez vos pratiques santé au travail au quotidien en accomplissement, en performance et en épanouissement	1. Définition des actions personnalisées à mener , selon vos priorités afin de vous guider pour vous (re)centrer, (re)donner du sens, (re)trouver votre équilibre et (re)devenir acteur de votre santé 2. Accompagnement sur-mesure dans le temps	Accompagnement individualisé de 4 à 10 demi-journées, suivant les besoins	Pour l'artisan : 340€ par demi-journée



Une service d'écoute et de soutien : depuis le 1^{er} premier confinement en 2020, un service d'écoute des artisans est à votre disposition pour fournir une écoute attentive, accessible à tous et 100% prise en charge. Le numéro de téléphone unique en Pays de la Loire est le 06 49 275 263 (appel confidentiel).
Ne restez pas seuls, des solutions existent !

Commercial

Bien connaître son marché et sa cible pour bien vendre son produit au client, tel est le mantra commercial des entreprises. Tous les marchés, en France et à l'international, vous sont accessibles avec un bon accompagnement. La CMA vous éclaire sur les tendances de marchés d'aujourd'hui et de demain, vous accompagne pour élaborer la stratégie commerciale qui correspond à votre entreprise et vous ouvre les portes de l'international.

À choisir selon l'objectif recherché

	OBJECTIF	CONTENU	MODALITÉS	RESTE À CHARGE
 S'initier PREMIERS PAS Initiation au commercial et au développement durable	Découvrez les nouvelles tendances de consommation, les nouveaux marchés et opportunités pour développer votre réseau	Présentation d'études et enquêtes sur les évolutions de comportements des consommateurs, la place du numérique dans les achats, l'évolution de la réglementation et les opportunités de nouveaux marchés	Réunions d'information de 2h en collectif En présentiel ou en distanciel	Pour l'artisan : 0€, prise en charge par le Conseil régional et la CMA
 Se former EN PRATIQUE Formations à la relation commerciale	Formez-vous à la vente	Chaque mois, des formations thématiques sont proposées au sein de la CMA sur la vente de ses produits et services, l'aménagement d'un point de vente, les premiers pas pour vendre à l'export...	De 1 à 3 jours, selon les formations, en collectif	Pour l'artisan : 59€ par jour de formation, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs Tarif public : 239€ par jour de formation
 Se positionner CONSEILS Stratégie commerciale CONSEILS Stratégie d'export	Élaborez une stratégie commerciale adaptée à votre entreprise	<ol style="list-style-type: none"> Réalisation d'un diagnostic pour prendre du recul sur votre stratégie commerciale en vue d'améliorer votre positionnement Définition d'un plan d'actions commerciales efficace Mise en place d'outils pour accompagner le développement 	2 jours, en individuel	Pour l'artisan : 0€, prise en charge intégrale par le Conseil régional et la CMA. Tarif public : 1360€.
	Déterminez le potentiel de vente à l'export de votre entreprise	<ol style="list-style-type: none"> Diagnostic de vos possibilités « proches ou grand export » et des sources permettant de définir vos cibles produits par pays Définition des moyens nécessaires à la mise en œuvre de votre démarche Revue de votre organisation en associant les actions et les outils nécessaires à la démarche export Rédaction d'un plan d'actions 	2 jours, en individuel	Pour l'artisan : 0€, prise en charge intégrale par le Conseil régional et la CMA. Tarif public : 1360€.

Gestion et organisation

Gérer une entreprise demande des connaissances particulières et la mise en place d'outils de pilotage adaptés. Comptabilité, financement, organisation, développement, la CMA vous donne les clés pour bien gérer votre entreprise.

À choisir selon l'objectif recherché

	OBJECTIF	CONTENU	MODALITÉS	RESTE À CHARGE
 S'initier PREMIERS PAS Initiation à la gestion et à l'organisation d'entreprise	Découvrez l'essentiel de la gestion d'entreprise et les différentes possibilités de financement	Gestion de trésorerie, les points clés sur la rentabilité, les différentes possibilités de financement...	Réunions d'information de 2h. En présentiel ou en distanciel	Pour l'artisan : 0€, prise en charge par le Conseil régional et la CMA



Se former

EN PRATIQUE
Formations à la gestion d'entreprise

EN PRATIQUE
Formation « ADEA » (Assistant Dirigeant d'Entreprise Artisanale)

OBJECTIF

Me former à la gestion d'entreprise

Une formation reconnue pour collaborer efficacement avec le chef d'entreprise artisanale

CONTENU

Chaque mois, des formations thématiques sont proposées au sein de la CMA pour se former au **pilotage, à la gestion, comptabilité, aux outils informatiques et à l'organisation de l'entreprise**

- **Communication** interne et en externe de l'entreprise
- **Gestion** et comptabilité courante et financière
- **Gestion administrative** quotidienne
- Contribution à la définition et au déploiement de la **stratégie commerciale** d'une entreprise artisanale

MODALITÉS

Formations courtes de 1 à 3 jours

Formation certifiante de 24 mois (un jour par semaine) pour suivre tout ou une partie des modules de formation proposés : communication, comptabilité, gestion, stratégie commerciale, gestion administrative

RESTE À CHARGE

Pour l'artisan : 59€ par jour de formation, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs
Tarif public : 239€ par jour de formation

Prix artisan, conjoint collaborateur ou salarié : différentes possibilités de prise en charge de la formation sont possibles, suivant la situation du stagiaire : reste à charge de 496€ pour les frais d'inscription.
Prix public : 7 447,50€ pour l'ensemble de la formation
Par module de compétences : nous consulter



Se positionner

CONSEILS
Performances économiques

OBJECTIF

Mettez en place des outils adaptés pour booster vos performances économiques

CONTENU

- Accompagnement individuel et sur-mesure, permettant d'**établir des outils de gestion et de pilotage**
- Information et orientation vers les différents **dispositifs de financement** (aides, plans de relance national et régional)

MODALITÉS

Rendez-vous conseil en entreprise d'une demi-journée à 2 jours, suivant les besoins

RESTE À CHARGE

Pour l'artisan : 0€, prise en charge intégrale par le Conseil régional et la CMA.

Tarif public :
→ Une 1/2 journée : 340€
→ 2 jours : 1 360€.



CONSEILS PERFORMA
approche globale

OBJECTIF

Définissez des actions adaptées et personnalisées pour améliorer la performance globale de votre entreprise

CONTENU

- Diagnostic de l'entreprise** permettant d'aborder les différentes fonctions de l'entreprise (gestion et besoins en financement, positionnement sur le marché et organisation commerciale...) avec une analyse des points forts et des points d'amélioration de votre entreprise pour faire émerger des projets de développement, construire une stratégie pour faire évoluer et rendre votre activité plus compétitive
- Co-construction d'un plan d'actions** accompagnés de recommandations

MODALITÉS

Une 1/2 journée en entreprise

RESTE À CHARGE

Pour l'artisan : 0€, prise en charge intégrale par le Conseil régional et la CMA

Tarif public : 340€



Approfondir

CONSEILS
Difficultés financières ► stratégie et plan d'actions

POUR ALLER PLUS LOIN
CAPEA Action



LE 50° CAPEA ACTION démarrera le 26 avril prochain. Depuis 2007, ce ne sont pas moins de 420 chefs d'entreprise artisanale qui ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif financé par le Conseil Régional.

OBJECTIF

Prenez les bonnes décisions pour redresser la situation financière de votre entreprise

CONTENU

- Évaluation de la situation financière** de l'entreprise
- Repérage des principales causes de difficultés** (structurelles, conjoncturelles, internes ou externes)
- Étude des alternatives** et mesures possibles pour redresser la situation
- Aide à la prise de décision** et mise en place d'outils adaptés de suivi de gestion (plan de trésorerie, budget prévisionnel...)

MODALITÉS

Rendez-vous conseil avec le dirigeant

RESTE À CHARGE

Pour l'artisan : 0€, prise en charge intégrale par le Conseil régional et la CMA

Tarif public : 1 360€

OBJECTIF

Améliorez la performance globale de votre entreprise

CONTENU

Dispositif alternant 5 jours de formation collective et 10 rendez-vous en entreprise pour des conseils personnalisés par des consultants agréés :
Jour 1 : Maîtriser la gestion de votre entreprise
Jour 2 : Écouter vos salariés et optimiser votre savoir-faire
Jours 3 et 4 : Définir et mettre en œuvre votre stratégie commerciale
Jour 5 : Le numérique au service de votre stratégie commerciale et de votre communication

MODALITÉS

Formation-action : alternance de 5 jours de formation dans les locaux de la CMA du Maine-et-Loire et 10 demi-journées de conseil en entreprise sur 12 mois

RESTE À CHARGE

Pour l'artisan :
Prestation de conseil : 1 275€ HT après prise en charge du Conseil régional.
Formation : 295€, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs

Tarif public :
Prestation de conseil : 4 250€ HT
Formation 1 275€, avec prise en charge totale ou partielle possible selon l'organisme de financement de la formation professionnelle



Numérique

Enjeu majeur de différenciation, de fidélisation et de conquête de clientèle, le numérique est un indispensable de la boîte à outils de l'artisan. Artisans, faites-vous accompagner pour évoluer dans vos pratiques, quel que soit votre niveau de connaissances du numérique.

À choisir selon votre niveau de connaissance du numérique

	OBJECTIF	CONTENU	MODALITÉS	RESTE À CHARGE
<p>S'initier Débutant qui utilise assez peu le numérique et souhaite découvrir les outils à ma disposition</p> <p>PREMIERS PAS Initiation au numérique</p>	Découvrez les usages du numérique dans votre entreprise	Présentation et usages d'outils et applications de communication numériques adaptées aux TPE : réseaux sociaux, e-commerce, référencement Google, site Internet...	2h, en groupe	Pour l'artisan : 0€, prise en charge par le Conseil régional
<p>Se positionner Pour approfondir certains points, progresser dans ses pratiques</p> <p>CONSEILS Performa numérique</p> <p>Performa NUMÉRIQUE</p> <p>CONSEILS Stratégie et plan d'actions</p>	Évaluez la maturité numérique de votre entreprise et définissez un plan d'actions adapté	<ol style="list-style-type: none"> Réalisation d'un état des lieux de mes pratiques Proposition d'un plan d'actions 	Une 1/2 journée, en individuel	Pour l'artisan : 0€, prise en charge intégrale par le Ministère de l'économie et de l'emploi ainsi que le Conseil régional et la CMA Tarif public : 391€ Pour l'artisan : 0€
	Définissez une stratégie, un plan d'action numérique efficace et mettez-le en œuvre	Suite au dispositif Performa numérique, accompagnement par un conseiller pour répondre aux problématiques posées et mettre en place la stratégie à adopter	2 jours	Pour l'artisan : 0€, prise en charge intégrale par le Ministère de l'économie et de l'emploi ainsi que le Conseil régional et la CMA. Tarif public : 1 360€
<p>Agir Accompagnement renforcé pour passer un nouveau cap</p> <p>EN PRATIQUE Formations au numérique</p> <p>POUR ALLER PLUS LOIN CAPEA Numérique</p> <p>CAPEA PRENEZ LE BON CAP! Numérique</p>	M'approprier concrètement les outils numériques	Chaque mois, des formations thématiques sont proposées au sein de la CMA. De débutant à confirmé, chacun peut progresser dans ses pratiques sur les réseaux sociaux, l'utilisation d'un site vitrine, d'un Google my business...	De 1 à 5 jours, selon les formations	Pour l'artisan : 59€ par jour de formation, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs Tarif public : 239€ par jour de formation
	Définir le projet numérique de mon entreprise et le mettre en œuvre de manière pratique	Parcours marketing digital	Parcours sur l'organisation et le gain de temps	Alternance entre une formation collective (3 jours) et des conseils personnalisés en entreprise (6 demi-journées) sur 6 mois



Consulter le portail de la transformation numérique des entreprises : dossiers thématiques, actualités et témoignages d'entrepreneurs qui ont mis en place différents outils www.francenum.gov.fr



Développement durable

Aguerri, le consommateur aspire à mieux consommer et est sensible à l'engagement des artisans en matière de préservation de l'environnement. Engagez-vous vers la transition écologique afin qu'économie et écologie riment au quotidien. Ces actions concrètes doivent être valorisées et devenir un avantage concurrentiel pour l'artisan.

À choisir selon l'objectif recherché

	OBJECTIF	CONTENU	MODALITÉS	RESTE À CHARGE
 Se positionner CONSEILS Perma environnement 	Engagez une démarche de transition écologique, gagnez des parts de marché et faites des économies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic environnement pour faire le bilan de sa situation environnementale 2. Élaboration d'un plan d'actions à partir des besoins identifiés pour mieux intégrer la transition écologique au quotidien 3. Accompagnement personnalisé pour mettre en œuvre le plan d'actions. 	Accompagnement individuel, en entreprise d'une journée	0€ pour l'artisan : financement de la Direction Générale des Entreprises et de la CMA
 Valoriser ses actions avec des marques/labels CONSEILS ÉCO DÉFIS 	Réaliser un état des lieux de vos pratiques environnementales et s'engager dans une boucle d'amélioration continue pour changer ses pratiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic environnement sur 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, mobilité, eau, produits, sociétal et durable. 2. Choix de 3 défis à mettre en place la première année. 3. Tous les 2 ans, présentation du dossier en commission pour l'attribution de la marque «Éco-défis». 4. Mise en place d'un nouveau défi pour renouveler son engagement. 	Accompagnement individuel en entreprise sur le long terme incluant la présentation du dossier en commission régionale et la remise des supports de communication (macaron, trophée)	0€ pour l'artisan : financement par la Direction Générale des Entreprises, certaines collectivités territoriales et la CMA
CONSEILS : REPAR'ACTEURS  répar'acteurs	Valoriser les artisans qui agissent pour la réparation d'objets en facilitant la mise en relation des consommateurs et des entreprises de la réparation. Ces entreprises permettent un allongement de la durée de vie des objets et s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire de proximité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagnement individuel en entreprise 2. Ateliers Répar'Acteurs : temps de formation sur les méthodes et outils qui permettent de développer et mieux répondre à la clientèle 3. Actions collectives faisant la promotion de la réparation 	Accompagnement, sur le long terme, en individuel et collectif par un conseiller dédié à la CMA	0€ pour l'artisan : financement par l'ADEME, certaines collectivités territoriales et la CMA
CONSEILS IMPRIM'VERT 	Obtenir le label Imprim'Vert® qui valorise les imprimeurs engagés à une diminution des impacts de leur activité sur l'environnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Visite initiale : audit en entreprise 2. Passage en comité régional pour l'attribution de la marque 3. Visite de renouvellement tous les 3 ans par le référent Imprim'vert. 	Accompagnement individuel, en entreprise	Visite initiale : → De 1 à 9 salariés : 300€ → De 10 à 49 salariés : 500€ Visite de renouvellement : 250€
 Approfondir CONSEILS TPE GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS 	Réaliser des économies financières et réduire son impact environnemental en optimisant l'utilisation des ressources	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des principaux flux de l'entreprise : énergie, matières premières, eau et déchets 2. Réalisation d'un bilan des consommations et des coûts associés pour proposer un programme d'actions afin de réduire les coûts pour l'entreprise 3. Évaluation des actions mises en œuvre et formalisation de pistes d'amélioration 	Accompagnement individuel, en entreprise jusqu'à 5 jours, répartis sur 1 an	0€ pour l'artisan : financement par l'ADEME et le Conseil régional



Prévention des risques en entreprise alimentaire

Artisans du secteur alimentaire, la réglementation vous impose de nombreuses contraintes sanitaires qui garantissent un niveau d'hygiène élevé et une fiabilité des produits au consommateur. La CMA vous informe et accompagne dans la mise en place de ces consignes au quotidien.

À choisir selon l'objectif recherché

	OBJECTIF	CONTENU	MODALITÉS	RESTE À CHARGE
<h2>S'initier</h2> <p>PREMIERS PAS Initiation à la prévention des risques</p>	<p>Découvrez les contraintes réglementaires à respecter et vérifiez les conditions de faisabilité de votre projet avant de créer votre entreprise alimentaire</p>	<p>Déclaration d'activité (dérogation à l'agrément sanitaire) agrément sanitaire → Exigences réglementaires en matière d'hygiène applicables aux locaux, aux équipements et véhicules → Politiques nationales liées à la nutrition et au gaspillage alimentaire → Exigences en termes de formation</p>	<p>Réunion d'information en groupe, en présentiel ou en distanciel d'1h30</p>	<p>Pour l'artisan et le grand public : 0€, pris en charge par le Conseil régional et la CMA</p>
<h2>Se former</h2> <p>EN PRATIQUE Formation : règles et obligations en hygiène alimentaire</p>	<p>Les obligations réglementaires et bonnes pratiques de l'hygiène Mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire</p>	<p>Aliments et risques pour le consommateur : → Les fondamentaux de la réglementation → Le plan de maîtrise sanitaire</p>	<p>2 jours de formation</p>	<p>Tarif tous publics et artisans : 330€, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs.</p>
<h2>Se positionner</h2> <p>CONSEILS Bonnes pratiques sanitaires alimentaires</p> <hr/> <p>CONSEILS Optimisation et aménagement de l'espace de vente</p> <hr/> <p>CONSEILS Conformité de l'espace de vente</p>	<p>Appliquez les bonnes pratiques pour pallier les risques sanitaires et alimentaires potentiels</p>	<p>Application des bonnes pratiques d'hygiène → Maîtrise des opérations à risques → Mise en place de son plan de nettoyage-désinfection → Mise en place d'une traçabilité et de la procédure de gestion des non-conformités → Mise en place de ses autocontrôles → Mise à disposition d'outils adaptés à l'activité</p>	<p>2 demi-journées en entreprise et une visite de suivi</p>	<p>Tarif tous publics et artisans : 680€</p>
	<p>Respecter les règles d'hygiène alimentaire dans vos locaux tout en maximisant votre espace de travail</p>	<p>→ Présentation du cadre réglementaire → Étude du projet d'aménagement à partir des plans des locaux → Préconisations</p>	<p>Prestation personnalisée de conseil d'1h30 réalisée lors d'un entretien individuel En présentiel ou en distanciel</p>	<p>Tarif tous publics et artisans : 85€</p>
	<p>Réalisez un bilan de conformité réglementaire de vos activités au regard des règles d'hygiène alimentaire en vigueur et sécurisez la vente de votre fonds de commerce</p>	<p>1. Présentation du cadre réglementaire 2. Visite des locaux avec le chef d'entreprise 3. Préconisations 4. Rédaction et remise d'un compte-rendu</p>	<p>Prestation de conseil en entreprise d'1 journée</p>	<p>Tarif tous publics et artisans : 425€</p>

Transmission d'entreprise

Artisans, la CMA est à vos côtés tout au long de la vie de votre entreprise : de sa création à sa transmission.
Cette dernière étape est cruciale pour la pérennité de la structure et votre sérénité future.

À choisir selon le degré de maturité de la transmission de l'entreprise

	OBJECTIF	CONTENU	MODALITÉS	RESTE À CHARGE
 S'initier PREMIERS PAS Initiation à la transmission d'entreprise	Découvrez les étapes essentielles de la transmission d'entreprise pour transmettre avec succès et en toute sérénité	Rencontres et temps d'échange pour appréhender les étapes à suivre dans le cadre d'un projet de transmission et découvrir les différents modes de cession	Réunions d'information de 2h En présentiel ou en distanciel	Pour l'artisan : 0€, prise en charge par le Conseil régional et la CMA
 Se former EN PRATIQUE Formations à la transmission d'entreprise	S'informer sur la cession d'entreprise ou sur la retraite du dirigeant	Formation pour préparer sa transmission et appréhender la retraite : → Préparer juridiquement son entreprise à la vente → Trouver un repreneur → Les conséquences juridiques et fiscales de la vente	1 journée	Pour l'artisan : 59€ par jour de formation, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs. Tarif public : 239€ par jour de formation.
 Approfondir CONSEILS Préparation à la transmission d'entreprise <hr/> CONSEILS Approche de valorisation de l'entreprise à transmettre <hr/> CONSEILS Mise en relation cédant/repreneur	Obtenez un diagnostic complet de votre entreprise et un dossier de synthèse de l'entreprise à présenter à un repreneur	<ol style="list-style-type: none"> Réalisation d'un diagnostic de l'entreprise : finances, RH, organisation, marché, rentabilité, capacité de développement, atouts et points faibles Présentation des préconisations, du ou des scénario(s) de cession et de ses modalités de mise en œuvre Remise d'un dossier de synthèse de l'entreprise à présenter à un repreneur Publication possible d'une annonce sur www.entreprendre.artisanat.fr 	2 jours, en individuel, en entreprise	Pour l'artisan : 200€ après prise en charge par le Conseil régional et la CMA
	Dans la continuité du diagnostic de transmission, réalisez une approche de valorisation objective de votre entreprise	<ol style="list-style-type: none"> Réalisation d'un diagnostic transmission : finances, RH, organisation, marché, rentabilité, capacité de développement, atouts et points faibles Présentation des différents modes de transmission (vente du fonds de commerce ou vente des parts sociales) et sensibilisation aux incidences fiscales de la vente Approche de valorisation de votre entreprise Rédaction d'un dossier de présentation et de valorisation de l'entreprise. 	De 2 à 4 jours en individuel	Pour l'artisan, de 300€ à 900€ suivant la taille de l'entreprise et après prise en charge de la prestation par le Conseil régional et la CMA
	Cédants : entrez facilement en relation avec de potentiels repreneurs	<ol style="list-style-type: none"> Rendez-vous pour calibrer l'offre et définir le profil du repreneur recherché Publication de l'offre de cession pendant 30 mois sur le site de la Bourse Nationale des repreneurs et cédants : www.entreprendre.artisanat.fr Sélection des repreneurs correspondant au profil que vous recherchez Mise en relation avec des repreneurs potentiels intéressés 	Un rendez-vous en entreprise	Pour l'artisan : 75€ après prise en charge par le Conseil régional et la CMA

UN RENSEIGNEMENT, UNE INSCRIPTION ? LES CONSEILLERS DE LA CMA DES PAYS DE LA LOIRE SONT À VOTRE DISPOSITION EN DÉPARTEMENTS POUR METTRE EN PLACE L'ENSEMBLE DE CES DISPOSITIFS DANS VOTRE ENTREPRISE :

CMA DE LA VENDÉE
35, rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA-ROCHE-SUR-YON cedex
02 51 44 35 20 - entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr

Retrouvez nous aussi sur artisanatpaysdelaloire.fr
Vous avez des questions, nous avons des solutions !

Les formalités juridiques

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES LÉGALES! Votre CMA vous accompagne dans vos formalités juridiques, de la création de votre entreprise artisanale à sa transmission, en passant par l'embauche de vos apprentis. Nos 44 experts, répartis sur tous les Pays de la Loire, simplifient vos démarches, éclairent vos choix, garantissent leur légalité et vous font gagner du temps.



◀ L'équipe des Formalités juridiques de la CMA de la Vendée.

FORMALITÉS DES ENTREPRISES

La loi a confié aux CMA la mission d'immatriculation des entreprises artisanales. C'est le passage obligatoire pour que toute entreprise artisanale existe

légalement : elle est alors inscrite au répertoire des métiers. À cette occasion, un accompagnement bienveillant sur le contrôle préalable de la qualification est effectué dans

tous les cas.

Les conseillers de la CMA vous proposent 3 prestations, pour les créations, reprises et transmissions d'entreprises :

À choisir selon le niveau d'accompagnement souhaité

AUTONOMIE	GUIDAGE	TRANQUILLITÉ
<p>1 VÉRIFICATION que le dossier est complet puis diffusion à tous les partenaires (URSSAF, Sécurité sociale des Indépendants, INSEE...)</p>	<p>2 MON COACH FORMALITÉS : l'artisan fait lui-même sa déclaration. La CMA l'assiste et répond à toutes ses questions.</p>	<p>3 MES FORMALITÉS CLÉS EN MAIN : la CMA réalise la démarche pour l'artisan qui lui délègue totalement cet acte.</p>

+ Fontenay Le Comte : 02 51 50 20 12 - antennefontenay@artisanatpaysdelaloire.fr

+ La Roche sur Yon : 02 51 44 35 10 - cfe85@artisanatpaysdelaloire.fr

FORMALITÉS D'APPRENTISSAGE

Le contrat de travail qui lie un artisan et son apprenti est un document juridique codifié. La CMA vous guide, selon vos besoins, sur ces prestations pour expertiser votre recrutement (contrat/rémunération principale et accessoire) et valider la légalité du document :

→ Rédaction du contrat et de ses avenants éventuels tout au long de l'apprentissage

→ Rédaction d'une rupture éventuelle de contrat

→ Calcul de la rémunération du jeune, selon son âge, son parcours et la convention collective du métier

→ Calcul des aides auxquelles l'artisan peut prétendre.

Les conseillers formalités juridiques font également le lien avec le CFA qui valide l'inscription de l'apprenti au centre de formation professionnelle.

Les partenariats avec l'URMA des Pays de la Loire ou les autres CFA sont particulièrement développés. Le contrat est ensuite déposé auprès de chaque opérateur de compétences pour déclencher le financement de la formation de l'apprenti. En cas de difficultés liées à l'exécution du contrat, depuis deux ans, une médiation peut être mise en place entre le jeune et le maître d'apprentissage.



TÉMOIGNAGE

J'ai toujours eu recours à la CMA pour l'élaboration des contrats d'apprentissage. C'est une sérénité! L'équipe est efficace, réactive et toujours à l'écoute! Céline, coiffeuse depuis 25 ans en Vendée.



POUR EN SAVOIR +, consultez le guide de l'employeur sur la réglementation, les aides, la durée et les conditions de travail... Il reprend les droits, devoirs et obligations liés à la signature d'un contrat d'apprentissage.

+ 02 51 44 35 15 - apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr

⊕ Artisans, afin de valoriser votre expertise auprès de vos prospects et clients, demandez :

- Votre carte professionnelle d'artisan
- La qualité d'artisan/artisan d'art et maître artisan/d'art.



UN CONSEILLER DU SERVICE FORMALITÉS JURIDIQUES VOUS RÉPOND DU LUNDI AU VENDREDI :

- par téléphone de 8h30 à 12h30
- par mail : réponse sous 48h après étude personnalisée de votre dossier
- sur rendez-vous : nous contacter pour connaître les modalités.

MADAME APPRENTIE 2022

Emily Chatellier, apprentie mécanicienne auto

Emily Chatellier est apprentie en BTS mécanique auto à l'URMA Mayenne et vient de remporter le concours Madame Artisanat 2022, catégorie apprentie. Rencontre avec cette jeune femme de 20 ans passionnée de vieilles voitures américaines.



Retrouvez en vidéo le portrait d'Emily Chatellier sur www.artisanatpaysdelaloire.fr



C'est à l'âge de 17 ans que le déclic pour la mécanique automobile s'est imposé à Emily. Alors lycéenne en bac scientifique, elle s'interroge sur son avenir et ses vœux post-bac, avec une certitude : ne pas faire de longues études généralistes. *« J'avais envie de terrain alors, pendant les vacances, j'ai fait un stage dans un garage automobile. Une révélation ! Depuis toute petite, mes parents m'emmènent voir des rassemblements de vieilles voitures mais je n'avais jusqu'alors jamais songé en faire mon métier. »*

Au féminin

Emily s'inscrit donc en bac pro puis poursuit ses études en BTS maintenance automobile à l'URMA Mayenne où elle s'épanouit. Pourtant, sa recherche d'apprentissage n'a pas été de tout repos. Pendant plusieurs mois, elle accumule les refus des garages, certains lui avouant même qu'ils ne la prennent pas car c'est une femme.

« Manque de force. » « Les clients n'accepteront pas qu'une femme touche à leur voiture »

Les clichés persistent mais Emily a suffisamment de caractère pour s'en moquer. *« Les mentalités évoluent. C'est régulier que les clients me*

félicitent et me remercient d'avoir réparé leur voiture. Aujourd'hui on a tout le matériel pour porter le moins possible et des techniques existent pour préserver son dos. Ce n'est pas un métier réservé aux hommes. Certes, il ne faut pas avoir peur de se salir les mains mais il faut aussi être logique et réfléchir. Les voitures sont de plus en plus informatisées, le savoir évolue en permanence, c'est stimulant. » Et les collègues d'Emily sont de son avis, ils reconnaissent qu'une approche féminine du métier leur apporte beaucoup professionnellement. Auto Distribution est un centre technique automobile. Emily est donc très polyvalente et développe son expertise de manière poussée.

Un avenir brillant

La suite ? La marque BMW a d'ores et déjà proposé à Emily de réaliser un CQP de Technicien expert de l'après-vente automobile au sein de son école en région parisienne, après son BTS. En effet, Emily et son binôme de concours, Océane Davoust, ont été finalistes du challenge national BMW en mai 2021. *« D'abord je me concentre sur le BTS et ensuite on verra. À long terme, j'aimerais travailler en tant que salariée quelques années, monter les échelons puis pourquoi pas ensuite ouvrir mon propre garage avec*

mon conjoint, lui aussi technicien automobile. Mon prochain défi c'est le concours Excellence Mécanique Alpine F1 en mars. »

Toute en discrétion, Emily n'en est pas moins investie : trésorière et pilote de formule pour Technicampus, l'association des étudiants en mécanique auto de l'URMA Mayenne, membre d'une association de cybersécurité automobile, conseillère municipale de sa commune et membre du conseil d'administration de son club de hand. Rien n'arrête celle qui rêve de retaper une vieille voiture américaine des années 70 !



280 candidates ont participé à cette édition 2022 du trophée Madame Artisanat. Merci et bravo à toutes !

Vous aussi tentez votre chance au Prix Madame Artisanat, rendez-vous en 2023.



QUELLE PLACE POUR LES ENTREPRISES ARTISANALES face à la réduction des espaces urbanisables ?

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. Adoptée en août 2021, la loi Climat et Résilience prévoit de diviser par deux la consommation des sols d'ici 2030, pour arriver à zéro artificialisation nette en 2050. Les collectivités doivent donc adapter leur stratégie de développement et rationaliser les espaces, sans nuire à leur territoire ni à la création d'emplois. Un nouveau cadre qui impacte notamment les entreprises artisanales.

Les conséquences de la surconsommation de foncier sont connues : destruction de l'habitat d'espèces animales et végétales, inondations, hausse des financements pour de nouvelles infrastructures, éloignement des ménages de leur lieu de travail... La loi Climat et résilience vise précisément à lutter contre l'étalement urbain tout en protégeant les écosystèmes. Un défi lancé aux collectivités qui doivent intégrer ces nouveaux paramètres et proposer des alternatives à leurs acteurs locaux, dont les entreprises artisanales font partie. Pour ces dernières, il est en effet primordial de s'installer dans des locaux extérieurs au domicile. Cela favorise l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, et facilite la transmission future de l'entreprise. La CMA les accompagne dans leur implantation au sein de zones artisanales, désormais limitées en surface. Alors, quelles solutions ?

Penser collectif

« Si on continuait sur la lancée des années précédentes en matière de consommation d'espace, il n'y aurait plus aucun terrain à destination économique à l'horizon 2027 », explique Guy Plissonneau, président de la Communauté de communes Vie et Boulogne. Il y a un an, la collectivité a adopté un Plan local d'urbanisme intercommunal avec un volume de foncier maximum à consommer réduit de moitié. Aujourd'hui, sa stratégie de développement est basée sur l'optimisation et la mutualisation des projets d'implantation. « L'enjeu d'un territoire comme le nôtre, comme tous les territoires vendéens, avec une forte demande de la part des artisans, des PME et des industriels, est un enjeu de pédagogie. Il faut faire

comprendre pourquoi nous encourageons à mutualiser les équipements (réserves incendie, salles de réunion, parkings), pourquoi nous souhaitons que les nouveaux bâtiments soient construits en limite de propriété afin d'anticiper une extension de l'autre côté du terrain, pourquoi nous ne vendons aux entreprises que le foncier utile à leur activité. Avant, nos développeurs économiques rencontraient les porteurs de projets lors d'un premier rendez-vous qui aboutissait rapidement chez le notaire. Aujourd'hui, nous sollicitons plusieurs entretiens, les projets doivent être mûris. » Les entreprises artisanales sont incitées à faire appel aux collectivités en amont de leur projet et à se projeter : agrandir, mutualiser, identifier les synergies possibles comme une gestion commune des déchets entre voisins. « La pensée doit être plus collective. Nous mettons en lien les porteurs de projets et leur proposons des bâtiments communs divisés en cellules dédiées à des activités artisanales différentes, dont certaines sont mutualisées (showrooms, stationnement, stockage). Le collectif amène de l'emploi, donc des besoins de logements et cela nourrit l'artisan local. »

Plus de verticalité

Les collectivités intègrent aussi la notion de verticalité dans leurs échanges avec les porteurs de projets. « Lorsqu'un artisan fait son atelier, la première idée est de tout réaliser à plat. Et pourquoi pas créer un étage pour un stockage en mezzanine par exemple ? La loi Climat et résilience doit être une opportunité de construire les bâtiments artisanaux de demain, avec plus de projets sur moins de foncier et une implantation plus vertueuse pour le territoire et la création d'emplois. »

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) : UN BILAN POSITIF POUR 2021 AU PAYS DE CHANTONNAY



Initié avec le soutien de l'Ademe et de la région Pays de la Loire, le programme EIT favorise les synergies entre entreprises d'un même territoire, par des échanges de flux (matière, énergie, information) ou la mutualisation de besoins. Il y a un an, une réunion de lancement a révélé un besoin de mutualisation sur le Pays de Chantonnay. À la suite d'une enquête lancée en juin sur les besoins et les pratiques des entreprises du territoire, une première collecte de matériel informatique a pu être organisée en octobre, en partenariat avec l'association Face Vendée : neuf entreprises ont déposé plus de 400 kg d'équipements informatiques non utilisés mais réutilisables, qui ont été reconditionnés ou recyclés. En décembre, une seconde collecte a permis de rassembler, grâce à l'association Ecologic et la mobilisation de 20 entreprises, 2,4 tonnes de matériel usagé et déchets d'équipements électriques pour recyclage.

Bienvenue à Kévin Clain !

Kévin Clain a pris ses fonctions en début d'année, au poste de conseiller développement durable-économie circulaire. Il rejoint la CMA de la Vendée en complément et en soutien de l'équipe existante, composée de deux conseillers sur le département. « *J'interviens principalement sur des missions de diagnostics transition écologique. Au contact des artisans, je leur propose une prestation gratuite d'entretien conseil et d'accompagnement. Le bilan de situation de l'entreprise que je réalise me permet d'identifier rapidement deux ou trois grands axes d'amélioration, faciles à mettre en place. Dans la continuité, je peux également mettre en relation ces entreprises avec des prestataires de confiance, qui pourront intervenir dans leur domaine d'expertise. Ces diagnostics s'adressent principalement aux entreprises artisanales qui souhaitent un accompagnement à court terme et sur des thématiques clairement identifiées : gestion des déchets, des eaux, etc. J'apporte des solutions aux entreprises qui n'ont pas le temps de se renseigner sur les démarches possibles et sur les actions envisageables pour s'engager dans la transition écologique. Mon but est de leur proposer des solutions adaptées aux objectifs qu'elles se sont fixés sur la thématique du développement durable.* »



DES DIAGNOSTICS TRANSITION ÉCOLOGIQUE GRATUITS

Gérer, stocker et éliminer vos déchets n'est pas chose aisée! Et quid de leur coût? Un diagnostic transition écologique peut vous aider dans ces démarches. La CMA vous propose :

- un rendez-vous individuel en entreprise pour mesurer la maturité écologique de votre entreprise;
- l'élaboration d'un plan d'actions à partir des besoins identifiés pour mieux intégrer la transition écologique à votre quotidien;
- un accompagnement personnalisé pour le mettre en œuvre.

Contactez Kévin Clain au 06 77 04 50 69 ou sur kclain@artisanatpaysdelaloire.fr

Éco-défis fait peau neuve!

Nouvelle identité graphique pour la marque Éco-défis : plaquette, kakémonos, diplôme, trophées... Comme vos entreprises s'engagent dans une démarche d'amélioration continue, notre marque évolue elle aussi!



La rentrée se prépare MAINTENANT!



▲ Visite des laboratoires et ateliers à l'URMA Vendée et au BTP CFA Vendée.

Dans son rapport publié le 2 février, le Gouvernement annonçait une hausse record de contrats d'apprentissage entre 2020 et 2021. La tendance se vérifie en Pays de la Loire, avec une augmentation de 15 % à l'URMA Vendée, et de 8 % à BTP CFA Vendée. Les 28 et 29 janvier, le Campus du Coteau ouvrait ses portes aux visiteurs. L'occasion pour les jeunes et leur famille, de découvrir les métiers de l'artisanat, visiter les centres de formation et trouver des réponses à leurs questions (transport, hébergement, rythme d'alternance, diplômes, recherche de maître d'apprentissage).

À l'URMA Vendée

Au total, ce sont plus de 1300 personnes qui se sont déplacées sur rendez-vous pour poser leurs questions et échanger avec nos intervenants. 470 inscriptions ont été enregistrées auprès du CFA, des chiffres identiques aux portes ouvertes de 2020.

À BTP CFA Vendée

Les métiers du bâtiment et de la piscine ont accueilli 533 familles sur rendez-vous afin d'échanger avec les formateurs en atelier, de visiter les locaux mais aussi de parler orientation et diplômes avec les équipes administratives. Ce sont 276 inscriptions qui ont été enregistrées, chiffre en hausse par rapport à celles de 2021.

Le Foyer des apprentis a accueilli quant à lui 780 familles de l'URMA et de BTP CFA Vendée en prévision de l'internat.



Worldskills

Du 13 au 15 janvier, six apprentis de l'URMA Pays de la Loire étaient en compétition parmi 600 champions régionaux, lors de la 46^e édition des Worldskills à Lyon. Bravo à eux :

- Dorian Groitier : médaillé d'argent en ébénisterie (URMA 44).
- Théo Ferchaud : médaillé d'argent en boulangerie (URMA 49).
- Bastien Vairé : médaillé d'argent en peinture automobile (URMA 85).
- Jimmy Cassard : abandon pour la tôlerie-carrosserie (URMA 85).
- Cloé Guilloteau : médaillée

d'excellence à titre honorifique en pâtisserie-confiserie (URMA 85). Les médaillés d'argent se qualifient pour la compétition européenne Euroskills qui aura lieu à Saint-Pétersbourg en 2023. D'ores et déjà, les inscriptions pour la 47^e édition sont lancées!

INFORMATIONS SUR

www.worldskills-france.org/la-competition



Nouvelles formations à la rentrée 2022

Esthétique : CAP et BP esthétique en 2 ans

Ces formations répondent à une demande existante des jeunes et des professionnels. Si le CAP s'adresse aux débutants, le BP offre une formation complémentaire plus poussée. Jusque-là, seul le CAP esthétique en un an était proposé à l'URMA Vendée.



CONTACT ET INFORMATIONS : Alexina Remaud - 0680353982
aremaud@artisanatpaysdelaloire.fr

Espaces verts : CQP Technicien de maintenance spécialiste des espaces verts, option plaisance

Cette formation de 440 h, de septembre à juillet, intègre de nouvelles modalités pédagogiques : présentiel, distanciel et formation en situation de travail (AFEST). Elle peut être préparée dans le cadre :

- d'un contrat de professionnalisation pour les personnes âgées de 16 à 25 ans révolus;
- d'un parcours de développement des compétences, d'une Pro A, du compte personnel de formation... pour les salariés. Le candidat doit être titulaire d'un bac pro, de préférence en maintenance des matériels.



CONTACT ET INFORMATIONS : jtenailleau@artisanatpaysdelaloire.fr
0251365300

SOLIDARITÉ

LES APPRENTIS EN SOINS À LA PERSONNE SE MOBILISENT !



Un partenariat noué avec la maison de quartier Graines d'ID de La Roche-sur-Yon fin 2021 permet aux apprentis en soins à la personne de participer à des actions solidaires.

À ce jour, plusieurs temps forts ont déjà été organisés :

- des groupes de BP coiffure 1^{re} année ont eu l'occasion de coiffer en binômes une vingtaine de personnes ayant accepté d'être leurs modèles

pour la journée. Leur objectif? Aider les modèles dans la réussite de leur entretien d'embauche!

- Quatre apprenties en esthétique ont réalisé leur chef-d'œuvre pour leur examen en proposant un diagnostic peau, conseil beauté et maquillage à leur modèle.

Modèles et apprentis sont ravis de ces expériences riches en rencontres et en partages, qui permettent d'allier solidarité et sensibilisation à la thématique de la réinsertion professionnelle, tout en mettant les apprentis en situation de conseil et de pratique.

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à la CMA ?



Artisans, vous pouvez soutenir le pôle orientation artisanat de votre CMA en lui versant le solde de 13 % de votre taxe d'apprentissage.

- Vous participez à l'accompagnement de jeunes ligériens dans leur orientation professionnelle.
- Vous soutenez des projets dans tous les métiers de l'artisanat.
- Vous aidez à la mise en place de stages « découverte » en entreprise.
- Vous financez l'emploi de personnel en local mettant en relation les jeunes et les entreprises.
- Vous soutenez l'artisanat en Pays de la Loire et participez à la promotion des métiers artisanaux!

INFORMATIONS :
Olivier Rabréaud,
0251133148
orabreaud@artisanatpaysdelaloire.fr



Gaspillage alimentaire : comment le limiter ?

Parce que les apprenants de l'URMA Vendée sont les professionnels de demain, et que l'écoresponsabilité est un module présent dans le référentiel de BTM, les enseignants ont pris l'initiative de sensibiliser leurs classes au gaspillage alimentaire. Too Good To Go est ainsi intervenu auprès des BTM pâtisserie, pour un moment de réflexion et de partage sur les moyens de limiter le gaspillage lors de la production en laboratoire et de valoriser les invendus. Création de recettes à partir des restes alimentaires et chutes de pâtes, don à des associations, calcul précis des quantités... Les idées ne manquent pas!

Trois médaillés aux finales nationales des Worldskills à Lyon



MÉDAILLE D'OR

BAPTISTE LAMY en plâtrerie, constructions sèches. Salarié dans l'entreprise DécoPlâtre à Pornic. Il représentera la France à la finale internationale à Shanghai en octobre 2022.



MÉDAILLE D'ARGENT

ÉTIENNE BLANCHARD en peinture. Salarié dans l'entreprise Vendée Déco Concept à la Ferrière. Il représentera la France à la finale européenne en 2023.



MÉDAILLE DE BRONZE

BLAISE TAUZIN en plomberie chauffage. Apprenti dans l'entreprise Remaud Maindron au Poiré-sur-Vie.

Une offre de formation enrichie de trois nouveautés à BTP CFA Vendée!

BTP CFA Vendée, le site de formation dédié aux métiers du bâtiment et de la piscine situé sur le Campus du Coteau à La Roche-sur-Yon proposera trois nouvelles formations dès la rentrée de septembre 2022.

CAP Couvreur

→ **Durée : 2 ans en apprentissage ou formation continue**

Cette formation est ouverte aux candidats déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur. De nombreuses entreprises vendéennes se sont déjà positionnées pour accueillir un apprenant car il n'est proposé que sur le territoire vendéen. Le CFA sera en capacité d'accueillir douze candidats avec un atelier dédié en cours d'installation.

BP Peintre à composante européenne

→ **Durée : 2 ans en apprentissage ou formation continue**

Cette nouvelle formation vient enrichir l'offre globale en peinture et s'inscrit dans le programme régional des actions de mobilité professionnelle européenne intitulé « Erasmus + ». Concrètement, les apprenants prépareront le même diplôme que le Brevet professionnel peintre en deux ans en alternance mais ils bénéficieront d'un séjour de deux semaines obligatoires chaque année, dans un pays européen organisé pour l'ensemble du groupe. Lors de ce séjour, les apprenants seront en stage dans des entreprises du pays retenu et obtiendront une note prise en compte dans l'obtention de l'examen final. L'objectif est de leur permettre de découvrir et s'initier à de nouvelles pratiques professionnelles et de s'ouvrir à la culture d'un pays.

BTS Maintenance des systèmes, option B énergétiques et fluidiques

→ **Durée : 2 ans en apprentissage ou formation continue**

L'ouverture de cette formation marque un tournant pour BTP CFA Vendée qui va ainsi proposer son premier BTS unique en Vendée en alternance. Ce diplôme s'adresse à des candidats déjà titulaires d'un Bac pro ou BP en plomberie chauffage, ou électricité ou encore d'un Bac STI2D. Il vient compléter l'offre de formation proposée au CFA dans la filière génie climatique et électricité comprenant déjà treize diplômes. À l'issue de la formation, l'apprenant peut prétendre à un poste de technicien de maintenance des systèmes énergétiques dans des entreprises de dix salariés et plus.

Avis aux recruteurs qui souhaitent accompagner des jeunes dans ces nouvelles formations! Pour rappel, les aides financières gouvernementales pour le recrutement d'un apprenti sont maintenues jusqu'au 30 juin 2022.

i CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFOS : Carole Cavoleau - 0251622629



© ARTINSPIRING

Des conseils RH pour accompagner les chefs d'entreprise

La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) permet aux TPE d'être accompagnées par un professionnel en la matière. Utile en ces temps où l'organisation du travail, entre activité partielle, gestion de salariés « cas contact » et télétravail, peut vite tourner au casse-tête, d'autant plus dans les petites structures qui ne disposent pas d'un professionnel RH ! Explications. *Isotitia Muller*

Un accompagnement RH adapté à chaque entreprise

Toutes les entreprises de moins de 250 salariés peuvent bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines, avec une priorité donnée aux TPE-PME qui ne disposent pas de fonction RH en interne. L'objectif est de passer la crise, ou d'accompagner la reprise d'activité en offrant aux chefs d'entreprise artisanale les conseils en gestion dont ils ont besoin.

La PCRH est réalisée par un cabinet conseil extérieur qui, après avoir échangé avec le chef d'entreprise, personnalise le contenu de la prestation afin d'aborder et de résoudre les problématiques spécifiques à la structure. Organisation du travail, besoins en emplois, recrutements, adaptation des effectifs en fonction des commandes, formation, gestion des compétences pour passer le cap de la transition numérique... sont autant de sujets qui peuvent être traités via la PCRH. Des actions plus ciblées peuvent également être menées comme une étude de réorganisation de l'activité, notamment en cas de diversification ou de déménagement.

Un accompagnement pris en charge

Très souple, la PCRH s'adapte aux besoins des entreprises et peut être organisée sous la forme d'un accompagnement individuel ou collectif. Il peut s'agir soit d'un diagnostic action d'un à dix jours, soit d'un accompagnement approfondi de dix à vingt jours, sur une durée de douze mois.

S'agissant du financement, l'aide de l'État est fixée à un montant maximum de 15 000 € hors taxe par entreprise. Mais les opérateurs de compétences (Opco) peuvent également participer à l'effort financier.

Les artisans souhaitant bénéficier d'un accompagnement RH doivent s'adresser à la DREETS dont dépend leur entreprise.

Une instruction du 19 janvier 2022 prolonge le bénéfice de ces aides pour toutes les prestations réalisées avant le 30 juin 2023.

RETROUVEZ LES COORDONNÉES DE VOTRE DREETS (ex-inspection du travail) sur travail-emploi.gouv.fr.
Les artisans peuvent également contacter directement leur Opco.

LF 2022 : les mesures qui intéressent les entreprises

Baisse d'impôt, déductibilité de la TVA, aides... Comme chaque année, la loi de finances (LF) opère des changements quant aux règles applicables aux entreprises. Tour d'horizon des principales mesures qui intéressent les chefs d'entreprise artisanale en 2022. *Loetitia Muller*

Revalorisation des tranches du barème de l'impôt sur les revenus

Les tranches de revenus du barème de l'impôt 2022 sur les revenus de 2021 sont relevées de 1,4 % (contre 0,2 % en 2021). Le but est de contenir les effets de l'inflation. Les taux de prélèvement à la source par défaut sont alignés sur ce barème.

TVA plus rapidement exigible et déductible

Le texte fixe au 1^{er} janvier 2023, la date à laquelle la TVA deviendra exigible, et déductible, pour les livraisons de biens dès l'encaissement d'un acompte. L'objectif est de simplifier cet impôt et de se mettre en conformité avec le droit communautaire.

Les pourboires défiscalisés

En 2022 et 2023, les pourboires versés par les clients pour service rendu seront exonérés de cotisations sociales, de contributions et d'impôt sur le revenu.

Réduction d'impôt en cas d'investissement dans les PME

Les investissements dans les PME continueront en 2022 à bénéficier d'une majoration de réduction de 18 % à 25 %. Cette mesure couvre les sommes investies jusqu'à 50 000 € par personne, soit 100 000 € pour un couple.

Suppression d'exonérations jugées inefficaces

Le texte abroge les exonérations temporaires accordées aux entreprises qui bénéficient d'une exonération d'impôt sur les sociétés (IS) au motif qu'elles reprennent une entreprise ou un établissement industriel en difficulté. C'est le cas de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, cotisation foncière des entreprises (CFE) : en 2022 les entreprises visées devront les payer.

Taxe pour le fonctionnement de l'autorité des relations sociales des plateformes d'emploi

L'ARPE, établissement public créé pour représenter les travailleurs indépendants des plateformes type Uber Eat ou Deliveroo, bénéficiera de ressources via la création d'une taxe que la loi de finances a conçue spécialement.

Aide pour l'embauche d'alternants

L'aide exceptionnelle à l'alternance est prolongée jusqu'en juin 2022. Elle bénéficie aux employeurs qui recrutent jusqu'à cette date un alternant, apprenti ou jeune sous contrat de professionnalisation, de moins de 30 ans. Elle s'élève à 5 000 € pour un mineur et à 8 000 € pour un majeur.

Parmi les autres mesures...

La LF comporte en outre des dispositions relatives à la **baisse de l'impôt sur les sociétés** à 25 % et à 15 % pour certaines PME, mais aussi un **bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité**. À noter également la **prorogation du crédit d'impôt de remplacement pour congé**, et l'augmentation de son taux en cas de remplacement pour congé maladie ou accident de travail ; ou encore la pérennisation de dispositions relatives à l'**activité partielle**.

« Plan Indépendants » : les mesures traduites dans la LF 2022

- ✔ Une entreprise soumise au régime micro-BIC peut opter pour un régime réel jusqu'à la date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus, soit au cours des mois de mai ou de juin de l'année suivante (contre fin janvier jusqu'à présent).
- ✔ Les exonérations de plus-values, en cas départ en retraite et celles liées à des transmissions d'une valeur inférieure à 500 K€, sont étendues aux cessions d'activités mises en location-gérance.
- ✔ L'amortissement comptable des fonds commerciaux, acquis en 2022 et 2023 à titre temporaire, dans le contexte de crise peut bénéficier de déduction fiscale.
- ✔ Enfin, le crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprise est renforcé.

LFSS 2022 : les mesures qui intéressent les TPE et les indépendants

Outre les dispositions budgétaires liées à la crise sanitaire et celles purement médicales, plusieurs mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2022 visent à soutenir les entreprises empêtrées dans la pandémie. Le texte n'oublie pas les indépendants, ni les travailleurs des plateformes au statut si particulier. *Laetitia Muller*

Reconduction des mesures dérogatoires liées au contexte sanitaire

La LFSS prévoit la possibilité pour les employeurs éligibles d'imputer le solde du montant d'aide au paiement sur les cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2022. Pour aider les employeurs lors du premier confinement, un dispositif d'aide au paiement et un second d'exonération de cotisations sociales patronales ont été créés par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020. Ces deux mesures ont été prolongées en 2021 et elles le sont à nouveau en 2022. De la même manière, la LFSS pour 2021 prévoyait l'assujettissement des indemnités complémentaires d'activité partielle au taux dérogatoire de CSG de 6,2 % au lieu de 9,2 %. La LFSS pour 2022 prolonge ce régime dérogatoire pour un an supplémentaire.

Les travailleurs des plateformes mieux protégés

La LFSS comporte plusieurs mesures visant à renforcer la protection sociale des travailleurs des plateformes. Ces indépendants au statut particulier pourront s'affilier au régime général de la Sécurité sociale lorsqu'ils réalisent un petit volume d'activité. Le dispositif est

calqué sur celui qui existe aujourd'hui pour les particuliers qui réalisent de très petites activités artisanales ou des prestations de services. De plus, à compter du 1^{er} janvier 2023, les plateformes pourront proposer à leurs travailleurs des garanties de protection sociale complémentaire comme un régime frais de santé ou prévoyance. La loi prévoit en outre de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales lors de l'octroi de ces protections.

Parmi les autres mesures...

Au volet retraite, la LFSS étend la **retraite progressive** aux salariés en forfait jours ainsi qu'aux travailleurs non-salariés y compris les mandataires sociaux.

Du côté des **Urssaf**, un nouveau cap est franchi : ils deviendront à compter du 1^{er} janvier 2023 le **seul collecteur des cotisations sociales**. La loi étend leurs compétences au recouvrement des cotisations de la caisse de retraite des professions libérales.

Elle renforce également les **moyens de contrôle des inspecteurs** qui pourront solliciter la communication de documents à des tiers à l'entreprise (opérateurs de téléphonie, clients...) sans que le secret professionnel ne puisse leur être opposé.

« Plan Indépendants » : les mesures traduites dans la LFSS 2022

✔ La loi permet aux indépendants de déclarer et de payer leurs cotisations et contributions sociales en temps réel.

✔ Le concubin du chef d'entreprise a quant à lui la possibilité de choisir le statut de conjoint collaborateur, jusque-là réservé au conjoint lié par un Pacs ou un mariage.

✔ Le texte limite l'impact négatif de l'année 2020 sur les indemnités journalières (IJ) maternité et maladie des travailleurs indépendants. Il prolonge les mesures dérogatoires et l'ajustement du montant du CA pris en compte pour le calcul des indemnités. Le texte élargit le maintien des droits à IJ aux travailleurs qui changent de régime et optent pour le statut de travailleur indépendant. Enfin, il étend les indemnités perçues en cas de cumul emploi-retraite à l'ensemble des travailleurs indépendants.

**UNE TAXE :
DEUX PARTS**

La taxe d'apprentissage est composée de deux parts : une part principale égale à 0,59 % de la masse salariale, payable chaque mois, et le solde de la taxe correspondant à un taux de 0,09 % à verser annuellement à l'organisme de formation de son choix.

**CHANGEMENTS
DE DATES**

La déclaration de la part principale de la taxe d'apprentissage est mensuelle (le 7 ou 15 mars 2022 pour la période d'emploi de février 2022). Le solde est recouvré l'année suivante le 5 ou 15 mai 2023 pour la masse salariale 2022.

**EXONÉRATION
DES TPE**

Les TPE qui embauchent au moins un apprenti sous contrat d'apprentissage peuvent bénéficier d'une exonération de taxe d'apprentissage, si leur masse salariale du mois précédant la demande d'exonération est inférieure à 6 Smic.

LECTURE RAPIDE

Focus sur la taxe d'apprentissage version 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la taxe d'apprentissage connaît plusieurs modifications (déclaration, exonération...); deux décrets du 30 décembre 2021 refondent les règles. L'entreprise peut toutefois toujours choisir le bénéficiaire du solde de la taxe. Faisons le point. *Loetitia Muller*

Depuis le 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, toutes les contributions, dont la taxe d'apprentissage, sont dorénavant recouvrées exclusivement par les Urssaf et non plus par des organismes collecteurs.

En outre, deux décrets du 30 décembre 2021 modifient les règles de déclarations. Le versement du solde n'est quant à lui pas modifié : le chef d'entreprise peut choisir de verser au centre de formation de son choix. Les textes précisent en outre les modalités d'exonération de taxe prévue pour les petites entreprises employant des apprentis.

Une taxe en deux parties

Finis la première fraction et le solde. La taxe d'apprentissage est désormais composée d'une part principale et d'un solde. Le changement reste sémantique : la part principale finance toujours l'apprentissage et s'élève à 0,59 % en France. Le solde finance, lui, les formations professionnelles hors apprentissage et l'insertion. Son taux est de 0,09 %, à verser chaque année en mai.

Le solde de la taxe et ses nouveautés

Le solde de la taxe d'apprentissage est dorénavant calculé sur la même assiette que celle de la part principale, recouvrée l'année précédant celle de l'exigibilité du solde. Traduire : l'entreprise payera le solde de sa taxe d'apprentissage de 2022, en mai 2023, sur la base de sa masse salariale de 2022.

Le paiement se fait via la DSN en mai N+1. Les sommes collectées sont ensuite versées à la Caisse des dépôts et consignations qui les affectera aux établissements choisis par l'employeur.

Le solde : le choix du bénéficiaire est toujours possible

Point important : désormais, la liste des bénéficiaires de la taxe est fixée par un arrêté du 30 décembre 2021. Y figurent notamment les 137 centres de formation d'apprentis (CFA) du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). À l'inverse des autres impôts et taxes, le chef d'entreprise peut, en effet, choisir l'organisme à qui il souhaite verser le solde de sa taxe. Si son choix se porte sur le CFA le plus proche de chez lui, il contribuera au développement des missions de conseil, d'information et d'accompagnement des CMA, favorisera la découverte des métiers artisanaux et l'insertion des jeunes de sa région dans un métier porteur.

L'exonération des petites entreprises avec apprentis

Deux conditions s'imposent pour bénéficier de l'exonération :

- la masse salariale du mois précédant l'exonération ne doit pas excéder six fois le montant du Smic mensuel (soit 9 618,90 €),
- l'entreprise doit en outre employer au moins un apprenti sous contrat d'apprentissage.



**En 2 jours,
Victor
a appris à
trouver
ses clients
pour les 5
prochaines
années.**

Parce que chaque artisan a des besoins particuliers,
découvrez les formations sur-mesure du Parcours
Créateur dans votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
Retrouvez plus d'informations sur **artisanat.fr**

Dimensions : 4 403 / 4 753 x
2 107 x 1 825 mm

Charge utile maxi : 800 kg
Volume utile : 3,3 à 4,4 m³

Motorisation :
électrique
synchrone
136 ch



PTAC : 2,4 T
Vitesse maxi : 130 km/h

OPEL COMBO-E CARGO

Une belle POLYVALENCE

Désormais dans le giron du groupe Stellantis, Opel vient de lancer une version 100 % électrique de sa fourgonnette : le Combo Cargo. Disponible en deux tailles, il est plaisant à exploiter et fait des merveilles en ville. *Guillaume Geneste*

Des capacités utiles intéressantes

La version électrique de l'Opel Combo ne se distingue que par ses logos et l'absence de pot d'échappement. Les batteries (d'une capacité de 50 kWh) sont implantées dans le plancher. Le volume utile est préservé (3,3 m³ en version courte, 3,9 en version longue). Le système de cloison modulaire ajoute 0,5 m³ et permet surtout l'emport d'objets de grande longueur (jusqu'à près de 3,50 m). La charge utile maxi est de 800 kg en version courte et 750 en version longue, soit 200 kg de moins que les versions thermiques.



Des prix élevés

La version électrique du Combo est disponible en version tôlée (en deux longueurs) ainsi qu'en version cabine approfondie sur la base de la version longue, avec deux niveaux de finitions : Cargo et Pack Clim. La version Cargo (uniquement en version courte) est affichée à 29 490 € HT (hors bonus de 5 000 €). Les tarifs de la version Pack Clim sont de 30 500 € HT (version courte) et 31 650 € HT (version longue), toujours hors bonus de 5 000 €. Des prix nettement plus élevés que ceux des Combo thermiques...

Un agrément de conduite élevé

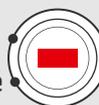
Le moteur, qui développe 136 ch, permet de disposer d'un très bel agrément de conduite en toutes circonstances, le couple important aidant bien. La vitesse maxi de 130 km/h est facilement atteinte et maintenue sur autoroute (attention dans ce cas à l'autonomie qui baisse rapidement !). Heureusement, sur route et en ville, le système de récupération d'énergie est très efficace et permet d'offrir 200 km d'autonomie réelle.



Silence de fonctionnement
Accélérations

Autonomie sur autoroute

Prix élevé



À PARTIR DE 29 490 € HT

Un tableau de bord est-il nécessaire pour piloter l'entreprise ? La réponse est clairement positive. Et pourtant, combien de dirigeants d'entreprise gèrent leur développement au feeling ? Zoom sur l'outil incontournable pour maîtriser l'évolution de sa croissance.

Décryptage de Serge Thomas, conseiller d'entreprise pour Cerfrance

Le tableau de bord : OUTIL INDISPENSABLE pour gérer sa croissance



1. DEUX SCENARIOS POUR VOUS METTRE EN ROUTE

Le premier consiste à attendre la clôture comptable pour savoir si vous êtes dans les « clous ». Pourquoi pas ? Mais vous prenez le risque d'arriver trop tard et de ne pas avoir d'autres choix que de constater les dégâts. Dans le second scénario, vous vous dotez d'un tableau de bord pour **disposer d'une information en temps réel**. L'objectif ? Anticiper et mettre en œuvre les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise. Évidemment cette seconde option est à privilégier. Qui imaginerait conduire une voiture sans tableau de bord ou consulter son garagiste pour savoir s'il doit faire le plein ou s'il roule trop vite ? Personne. Alors, pourquoi prendre ce risque lorsque vous êtes aux commandes de votre entreprise ?

2. CONSTRUIRE LE TABLEAU DE BORD

Pour être efficace, un tableau de bord doit respecter quelques règles :

- En premier lieu, il vous faudra **définir les paliers à atteindre**. Pas d'ambitions floues mais des objectifs quantifiés et mesurables.
- En second lieu, le tableau de bord doit **être synthétique**. Gardez à l'esprit qu'un tableau de bord ne sera pas aussi détaillé qu'un bilan comptable, **quelques indicateurs suffisent** s'ils sont pertinents. Trop d'informations rendent l'analyse difficile ; le risque étant de se perdre dans un niveau de détails trop important.
- Troisième principe : le tableau de bord doit **être renseigné de manière régulière** au mois ou à la semaine, tout dépend du rythme de l'activité.
- Enfin, le tableau de bord doit donner des indications sur **l'activité commerciale, sa rentabilité et la trésorerie**.

3. À QUEL RÉGIME TOURNE LE MOTEUR ?

La première série d'indicateurs à mettre en place doit vous permettre de **mesurer votre niveau d'activité**, d'obtenir des informations sur des paramètres clés de votre développement :

- Comment évolue mon chiffre d'affaires ?
- Comment s'organise mon carnet de commandes pour les semaines à venir ?
- Combien de devis réalisés, en attente ?
- Quel est le ticket moyen par client ?...

Mais attention, le volume de chiffre d'affaires ne fait pas tout, encore faut-il qu'il soit rentable et qu'il permette de dégager de la marge. Pour apprécier cet objectif, vous devrez **suivre vos achats de matières premières** ou encore le **nombre d'heures facturées**.

4. ME RESTE-T-IL DU CARBURANT ?

La trésorerie est le carburant de l'entreprise : sans argent disponible pas d'achat, pas de salaire et donc pas de moyen pour réaliser le chiffre d'affaires à atteindre. Cette série d'indicateurs va donc mettre l'accent sur deux points :

- La capacité de l'entreprise à **gérer de façon optimale les encaissements** et décaissements. Parmi les indicateurs à retenir : les délais de réalisation des factures et leur encaissement, les factures restant à payer, le solde bancaire...
- Quelle est la **marge de sécurité de l'entreprise** ? Est-elle assez solide ? À combien de mois de charges fixes correspondent mes réserves ? Plus cette trésorerie de précaution est importante et plus grande sera votre **capacité à accompagner la montée en puissance de l'activité** ou à faire le « dos rond » si le développement est plus lent que prévu. C'est l'histoire de la cigale et de la fourmi dans sa version économique.

LES CONSEILLERS CERFRANCE sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches partout en France (700 agences) : www.cerfrance.fr



Philippe Jouanny,
président de la FEP

« En proposant une hygiénisation des locaux dans le cadre de cette pandémie, nos entreprises prouvent leur savoir-faire et leur indispensabilité. »

www.monde-proprete.com - @mondedelaproprete

FedeProprete - @mondedelaproprete

STÉPHANE CANDE

PROFESSIONNELS DE LA PROPRETÉ

LES « INVISIBLES » EN LUMIÈRE

Le secteur de la propreté et de l'hygiène des espaces de travail et de vie a été mis en lumière dès le début de la crise sanitaire. Coup de projecteur sur les professionnels du nettoyage industriel avec la Fédération des entreprises de propreté, d'hygiène et services associés (FEP). Isabelle Flayeux

« **L**a FEP représente 70 % des effectifs des 14 000 entreprises de propreté, à différencier des services à la personne (SAP) chez les particuliers et du nettoyage de la voie publique », explique Philippe Jouanny, président de la FEP. Globalement en bonne santé, le secteur enregistre une hausse du nombre d'entreprises et une croissance continue de ses effectifs supérieure à l'emploi tous secteurs*. La fédération investit plus de 100 M€ par an dans la prévention, la RSE, la formation : « Huit CQP (certificats de qualification professionnelle) ont été mis en place, 32 000 ont déjà été délivrés. La filière diplômante s'articule autour de neuf diplômes, dont trois titres à finalité professionnelle (TFP) lancés en 2021. Huit CFA sont répartis sur le territoire national. »

LA CRISE : CÔTÉ PILE ET CÔTÉ FACE

Si, avec la crise sanitaire, les défaillances d'entreprises restent contenues, le risque de difficultés ultérieures continue à planer sur les professionnels de la propreté intervenant dans l'hôtellerie, la restauration et l'événementiel.

La Covid-19 a par ailleurs suscité la valorisation d'un métier de « deuxième ligne » devenu « essentiel » et nécessaire à la continuité économique et sociale. « Nos salariés, et il faut les en remercier, ont été sur le front pour travailler et hygiéniser les locaux depuis mars 2020. Cette situation nous a au moins permis d'être un secteur enfin reconnu et de voir amener une transformation voulue depuis de très nombreuses années : passer du travail discontinu à un travail en journée. » La crise a permis de poursuivre l'information et la sensibilisation des acheteurs de prestations de propreté. « L'achat de services associés doit évoluer et être notamment plus responsable : les besoins des personnes présentes sur les sites doivent être mieux pris en compte d'autant que les attentes en matière de propreté et d'hygiène ont largement augmenté avec la pandémie. La commande publique doit être exemplaire. » La FEP a publié comme chaque année son Livre Bleu : « 22 solutions pour 2022 » sont proposées à l'attention du législateur.

* Source : Acoess - traitement en base 100 en 2013.

70 %

des entreprises du secteur de la propreté sont des TPE artisanales.

EMPLOI

Plus de 550 000, dont 81 % en CDI. 105 000 emplois nets créés en dix ans.

90 %

9 Français sur 10 estiment que la propreté et l'hygiène vont devenir des critères déterminants pour assurer leur santé et leur sécurité.

Sources : Chiffres clés 2020 - www.monde-proprete.com ; enquête BVA - Le Monde de la Propreté 2020.

168 000

restaurants
en France.Source :
Umih.

94 %

des clients de restaurants recherchent en priorité
une cuisine de marché et des produits de saison.Source : Baromètre annuel du Collège culinaire de France,
Institut d'études EasyPanel - Début 2021.

84 MDS€

de chiffre d'affaires en 2019
(restaurants, hôtels, débits de
boissons, établissements de nuit).

Source : Umih.

ARTISANS CUISINIERS

FAIRE SAVOIR LE SAVOIR-FAIRE

Durement frappés par la crise, ballottés par les décisions gouvernementales, les cuisiniers ont déployé de grandes capacités d'adaptation, ce qui a généré non seulement l'intérêt de leur clientèle, mais aussi son soutien. Ils travaillent dans ce contexte à rappeler la qualité de leurs savoir-faire. *Sophie de Courtivron*

« **L**a crise perturbe tout ce qui est prospective, on vit au jour le jour, professionnellement et syndicalement », pose Hubert Jan, président de l'Umih* Restauration, qui craint de grandes difficultés pour les entreprises fragiles au premier trimestre 2022. Le syndicat est en lien étroit avec Bercy et veille au grain.

PHÉNOMÈNES ÉMERGENTS

Si la crise a dopé les ventes à emporter, on a aussi vu apparaître les « dark kitchen », accessibles en ligne via des plateformes de livraison ; « plusieurs cuisines différentes sortent d'un même point de production. C'est très urbain, ce sont souvent des jeunes, en général des cuisines éthiques... », résume Hubert Jan. « La crise sanitaire a été un accélérateur d'idées », souligne Célia Tunc, secrétaire générale du Collège culinaire de France (CCF), association créée en 2011 par quinze chefs. « Les limites s'estompent. Les producteurs se sont mis à transformer, faire des soupes et conserves, etc. Si les industriels font de la standardisation alimentaire, l'Artisanat regroupe a contrario des démarches individuelles. » Plus généralement, la crise a

engendré une prise de conscience. « Les gens s'interrogent de plus en plus sur ce qu'ils mangent ; nous sommes au début d'une ère de changements. »

VALORISATION DU « FAIT MAISON » ET DE LA QUALITÉ

Le métier se félicite de sa reconnaissance artisanale**, « notre combat depuis tant d'années », se souvient Hubert Jan. Il se mobilise cependant afin d'élargir l'accès au statut d'artisan aux entreprises de plus de dix salariés. « En cuisine, plus on fait à manger plus on a besoin de personnes », rappelle Hubert Jan. « Il faudrait plutôt redéfinir ce qu'est un restaurant artisanal », ajoute Célia Tunc, « et préciser aux citoyens ce qu'est le 100 % fait maison, le savoir-faire et la transmission », surenchérit Hubert Jan. Entre autres initiatives, le CCF va ainsi sur le terrain en organisant des marchés ou des dîners « complices » réunissant producteurs et cuisiniers... « Une belle assiette ne suffit plus, il s'agit de montrer l'identité de chacun et de cette famille de travail qu'est l'artisanat », martèle Célia Tunc.

* Union des métiers et des industries de l'hôtellerie. ** Le décret du 10 mai 2017 a inauguré le nouveau statut d'artisan cuisinier et détaillé ses conditions.



Hubert Jan,
président de l'Umih Restauration

« Le vrai sujet aujourd'hui, c'est la reconnaissance des métiers et la valorisation de la qualification artisanale. »

umih.fr



Célia Tunc,
secrétaire générale du Collège culinaire de France

« En 2013, le CCF a créé l'appellation "Restaurant et Producteur Artisan de Qualité" qui crée des synergies entre des restaurants et des producteurs artisans de toutes catégories. »

college-culinaire-de-france.fr



PHOTOS © LUC BERTEAU

« La création est un travail de patience et de rencontres. Nos clients attendent un produit exceptionnel et identifiable, reflet d'une histoire. »

CRÉATEUR D'ÉMOTION

LES ATELIERS DREVELLE - ÉBÉNISTE DESIGNER

La voix douce et posée, Christian-Thierry Drevelle pèse chacun de ses mots pour évoquer un métier qui le fait vibrer. Spécialisé dans la marqueterie et la restauration de mobilier à ses débuts, l'ébéniste designer crée aujourd'hui du mobilier et des écrins de luxe. Des pièces uniques et teintées d'émotion élaborées à partir de matériaux d'exception. *Isabelle Flayeux*

UN ANCIEN CHAI POUR ÉCRIN

En 2006, l'ébéniste designer Christian-Thierry Drevelle pose ses outils, son stock de bois précieux et ses pièces uniques au cœur d'un ancien chai de vieillissement installé au centre-ville de Cognac dans un bâtiment du XIX^e siècle. Le maître artisan d'art, formé à l'École Boulle et fervent amateur du Beau, tombe sous le charme de cet endroit chargé d'histoire et dessiné par Gustave Eiffel. « C'est une chance de travailler dans un tel écrin. Je partage ce lieu magique de 750 m² avec trois ébénistes et mon assistant. Les ateliers sont un formidable outil de communication que les clients du monde entier se plaisent à découvrir. »



DES SAVOIR-FAIRE EN HÉRITAGE

« J'ai créé Les Ateliers Drevelle à partir d'un savoir-faire présent depuis quatre générations autour des arts appliqués. » Tout à la fois petit-fils, neveu et fils de designers-dessinateurs, chaudronniers, ébénistes, Christian-Thierry Drevelle rejoint l'atelier familial en 1971 pour exercer à son tour un métier artistique et artisanal. « Mon père m'a surtout appris le dessin et la décoration, mon oncle l'ébénisterie pure. Restaurateur de marqueterie, il pratiquait le vernissage au tampon à l'ancienne. Cela représente aujourd'hui seulement 10 % de mon activité, les meubles anciens ayant perdu autant de leur attrait que de leur valeur. »

DES SIGNES DE RECONNAISSANCE



« Je dessine, à la main, et je fabrique. Tout est fait de A à Z dans nos ateliers. Je préfère maîtriser l'ensemble des étapes plutôt que d'aller chercher de la sous-traitance qui n'a pas forcément notre philosophie. » Créée en 1979, l'entreprise se diversifie petit à petit et développe l'ébénisterie autour du placage. Depuis plus de 15 ans, elle bénéficie du label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV). « C'est une belle reconnaissance, un peu comme la troisième étoile chez un restaurateur. Nous sommes également fiers d'avoir été choisis pour exposer à Élysée en 2021*. Toute l'équipe est partie à Paris, nous travaillons en étroite collaboration, c'est aussi ça la transmission. »

* Lors de la Grande Exposition du Fabriqué en France les 3 et 4 juillet 2021.



PHILOSOPHIE DE LA RENCONTRE ET DU PARTAGE

Conseil en décoration, Christian-Thierry Drevelle crée du mobilier pour de grandes marques comme LVMH ou Le Georges V. Il est également spécialisé dans la fabrication d'écrins de spiritueux, vins et cigares, dont 60 % partent à l'export. « C'est un privilège de pouvoir créer un objet que j'ai dessiné mais le plus important c'est la rencontre du client final. C'est sûrement pour cela que je suis allé sur des produits plus rares, sur le haut de gamme. Je conçois des pièces uniques ou des séries limitées avec des matériaux d'exception pour ceux qui ont une histoire à raconter, qui ont besoin d'être identifiés et de faire passer une émotion. »



L'UNIVERS DU CIGARE

Les Ateliers Drevelle, c'est aussi la création d'une collection de coffrets de luxe. « Comme je suis curieux de nature et que les fumeurs de cigare m'intriguent depuis longtemps, je suis parti à Cuba avec l'envie d'aller jusqu'au bout autour de cet univers. J'y ai rencontré les fermiers, des marques, et vu leur manière de caresser ces feuilles si fragiles et essentielles. Le cigare a un lien direct avec le cognac car il naît de l'association de plusieurs feuilles d'endroits différents, c'est un mélange de saveurs. » Unique, chaque cave à cigares est numérotée et fabriquée sur mesure selon les occasions et fréquences de consommation.

DATES CLÉS

1949

Charles Drevelle, tapissier, et Jean-Marie Daubray, ébéniste, quittent Paris pour installer leur atelier à Cognac.

1971

Christian-Thierry Drevelle rejoint son père tapissier et son oncle ébéniste dans l'Atelier Drevelle et Daubray de la rue de Londres, à Cognac.

1979

Création de l'Atelier Drevelle qui deviendra Les Ateliers Drevelle au moment de la diversification de l'activité.

2006

Déménagement dans un bâtiment du XIX^e siècle dessiné par Gustave Eiffel.

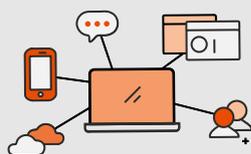
2009

Intégration des Grands Ateliers de France et obtention du label EPV, renouvelé en 2014 et 2021.



© CADRE O MUR - OLIVIER CHOISY

La crise sanitaire a au moins eu l'avantage de modifier notre rapport à Internet et aux outils numériques... Surfant sur la vague Covid, des artisans soignent leur e-commerce et s'approprient les réseaux sociaux. Si la création de publications adaptées à chaque compte prend du temps, les résultats sont à la hauteur de l'investissement. *Isabelle Flayeux*



NUMÉRISATION DES TPE : UN ENJEU DES CMA

Les réseaux sociaux font partie des nombreux outils disponibles pour améliorer votre visibilité en ligne. Pour connaître les opportunités numériques adaptées à votre activité, rapprochez-vous de votre chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). À l'issue d'un diagnostic gratuit mené par un conseiller expert, vous pourrez bénéficier de solutions concrètes et d'un accompagnement personnalisé, dans le cadre du dispositif **PERFORMA NUMÉRIQUE**. Pour vous permettre la mise en place d'outils numériques réellement utiles pour votre entreprise, le réseau des CMA de France propose également une série de webinaires de 50 minutes regroupée sous la bannière **L'INDISPENSABLE DU NUMÉRIQUE**.

Pour s'inscrire, rendez-vous directement sur le site dédié.

Pour contacter la CMA la plus proche de chez vous : www.artisanat.fr - Pour vous inscrire à l'un des webinaires : www.indispensable-du-numerique.fr

JEAN-BAPTISTE LETTY - BOULANGER

DES PUBLICATIONS COUP DE CŒUR, REFLETS DE L'AUTHENTICITÉ D'UN MÉTIER

Jean-Baptiste Letty, 20 ans de métier, a une spécialité : le pain au levain naturel. Un produit adapté à la clientèle qu'il veut séduire et qu'il cible depuis cinq ans via Instagram. S'il ne voit pas de prime abord l'intérêt de ce réseau social, il change d'avis, sur les conseils d'une ex-apprentie de 14 ans. « J'avais peu de retombées sur Facebook, elle m'a vanté les mérites d'Instagram. Elle avait raison, cela a tout de suite accroché. Le nombre d'abonnés (plus de 12 600 aujourd'hui) a vite augmenté et j'ai vu les répercussions sur le magasin. Je me suis pris au jeu des publications, qui sont un réel outil marketing. » Le chiffre d'affaires de l'artisan de Quimperlé (29) progresse de 25 000 à 30 000 € par an depuis la création de son profil. En 2021, il a mis en scène des produits (pâtisseries, viennoiseries...) autant que des instants, à travers plus de 170 publications. « Je ne programme rien, je poste à l'envi, avec un objectif : montrer l'authenticité. Je fais majoritairement des stories, c'est facile et rapide à publier. Je travaille davantage les vidéos et les photos. J'intègre des sondages pour susciter des interactions et dynamiser le contenu. » Quand on lui demande ce qui est le plus chronophage, Jean-Baptiste Letty répond sans hésiter : « Les échanges avec mes collègues, devenus des amis. Grâce à Instagram, je fais de belles rencontres, j'échange recettes et méthodes de tous les pays, j'étoffe ma gamme de produits. »

CÉLINE GRENON - CRÉATRICE « UTILISER LES RÉSEAUX DEMANDE D'ÊTRE ULTRA-POLYVALENT »

Confortée dans son envie d'entreprendre, par l'essor du fait main, du made in France et des plateformes de vente, Céline Grenon s'installe en tant qu'artisan après plusieurs années d'expérience en confection industrielle textile et cuir. Depuis 2018, elle crée des sacs à dos personnalisés pour enfants et autres accessoires textiles qu'elle commercialise essentiellement par le biais d'Internet. « J'ai commencé avec Etsy, plateforme en ligne sur laquelle je réalise 90 % de mes ventes.

Parallèlement, j'ai créé une page Facebook, un compte Instagram et une fiche Google my Business avec un lien vers mon site marchand. » Peu

satisfaite des retombées et des possibilités offertes par son site e-commerce, Céline Grenon travaille sur une nouvelle version plus dynamique et attrayante à découvrir début mars. « Les visuels mettront davantage en avant le détail des matières et des finitions. Je partagerai un contenu plus personnel ; le site sera à mon image. » La créatrice de Saint-Césaire (17), qui confie cumuler différents petits métiers grâce aux réseaux sociaux, poste au moins une photo par jour. « C'est un passage obligé avec la Covid et un moyen de se faire connaître. Le plus long, c'est la mise en scène autour des produits. Je vais encore améliorer certains points pour augmenter les interactions et proposer des vidéos et stories. Sur Facebook, je laisse davantage de place au texte et évoque ma participation aux marchés et Salons. »



FAMILLE SÈVE - CHOCOLATIERS DES COMPTES AUX CONTENUS PARFAITEMENT MAÎTRISÉS

Après des études dans la création, Arthur Sève, 23 ans, décide d'aider ses parents Gaëlle et Richard, chocolatiers à la tête de six boutiques à Lyon et son agglomération. « Chargé de la transition numérique, j'ai commencé par une refonte du site Internet de la Maison Sève pour en faire une boutique e-commerce performante. Pendant le premier confinement, j'ai diversifié notre présence sur les réseaux sociaux, qui se limitait à Facebook et Instagram. » Le succès des vidéos courtes postées sur TikTok est tel (l'une d'entre elles affiche près de 50 millions de vues !) que le nombre d'abonnés du compte @chocolatseve atteint rapidement les 888 000. « Sur ce réseau très prisé des jeunes, je montre la réalité du terrain. Je m'adresse directement aux spectateurs en instaurant une certaine proximité via le tutoiement. Contrairement à Instagram, Facebook et LinkedIn, je n'essaie pas forcément de vendre sur TikTok mais plutôt d'éduquer le consommateur à des produits de qualité fabriqués par un artisan. » Arthur Sève confie gérer chacune des publications de façon différente. « Le contenu, l'esthétique et la longueur des vidéos varient selon le réseau social. Pour alimenter Instagram et Facebook, j'organise tous les mois un shooting de nos produits avec un photographe culinaire. » La Maison Sève noue également des partenariats avec des marques, Kenwood par exemple, et fait appel à des influenceurs pour renforcer sa visibilité.



📍 📱 📺 📷 📧 chocolateseve 🏠 company/maison-seve

ARNAUD LEROY - PRÉSIDENT DE L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
(EX-ADEME)

« NOUS AVONS BESOIN DE “LOCOMOTIVES” DANS CHAQUE PROFESSION ! »

L'Agence de la transition écologique et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) unissent leurs forces en faveur de la transition écologique. Son président rappelle ici que chaque artisan peut se saisir des moyens mis à sa disposition, sur le terrain, pour être acteur de cette œuvre collective, devant laquelle plus personne ne peut fermer les yeux. *Propos recueillis par Sophie de Courtivron*

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOS LIENS AVEC CMA FRANCE ?

Le partenariat avec CMA France est essentiel car il nous permet d'abord de capter un public très disparate, et de le toucher avec les bons outils. Un autre enjeu est la formation, notamment via des formateurs engagés par les chambres au niveau régional. Enfin, ce partenariat nous permet d'aider les artisans, via des subventions, comme via le dispositif « TPE & PME : gagnantes sur tous les coûts ! », qui offre à une TPE la possibilité de faire un diagnostic débouchant sur des actions simples et des gains rapides...

PLUS CONCRÈTEMENT ? Les bénéficiaires du dispositif réalisent en moyenne 3 000 € d'économie par an (sur les flux de matières – des matières premières jusqu'aux déchets –, l'énergie et l'eau)... Quand un boulanger peut financer de façon très intéressante un four moins gourmand en énergie, on agit sur son porte-monnaie et pour la planète. Autre exemple, grâce à un véhicule électrique et à la pratique de l'éco-conduite, un artisan taxi a économisé 600 € de carburant par mois !

Entre 2019 et 2021, 6,2 M€ ont été fléchés à destination des CMA (formations, etc.).

QU'ATTENDEZ-VOUS DES ARTISANS ? Ils peuvent être acteurs à travers leur activité même (en amoindrissant son impact environnemental) et en contribuant à la réussite de la transition énergétique avec les professionnels de leur secteur. Nous avons besoin de « locomotives » dans chaque profession ! Pour ceux qui cherchent de la main-d'œuvre, j'ajouterais que c'est un axe à mettre en avant car les jeunes sont de plus en plus vigilants sur ces questions.

QUELLES RÉGLEMENTATIONS IMPORTANTES FUTURES VONT IMPACTER LES ARTISANS ? La France est en contentieux avec l'Union européenne quant à la pollution de l'air ; la mobilité est un défi essentiel et nous pouvons les guider et les aider (électrification des flottes, recours au gaz vert qui a l'avantage d'être made in France...). Au 1^{er} janvier 2023, il sera obligatoire de trier les biodéchets. Le décret dit « décret tertiaire » impose une réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français (de plus de 1 000 m²). Déjà en place, je rappelle que la RE 2020 implique de se former pour travailler de nouvelles matières, etc. Enfin, j'ajouterais que le solaire à usage domestique est un chantier qui est encore devant nous ; le solaire thermique fonctionne très bien, mais peu d'artisans sont aujourd'hui capables de le mettre en œuvre.

www.ademe.fr et agences sur tout le territoire +

BIOGRAPHIE

2000

Diplômé d'un DEA en sciences juridiques de la mer.

2004

Nomination à l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM), en charge de la protection de l'environnement marin et des questions liées aux changements climatiques.

2012

Élu député de la cinquième circonscription des Français établis hors de France (péninsule Ibérique, Monaco, Andorre).

2016

Adoption de la loi Leroy sur l'économie bleue.

2017

Porte-parole du candidat Emmanuel Macron sur les sujets de transition écologique.

2018

Nommé Président du Conseil d'administration de l'Ademe.



© JEAN CHISCANO



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi





OPTEZ POUR LA SOUPLESSE DU CRÉDIT-BAIL POUR FINANCER VOS MATÉRIELS OU VÉHICULES, SANS AVANCE DE TVA.

Crédit  Mutuel

Contrats souscrits auprès de Crédit Mutuel Leasing. Crédit Mutuel Leasing – Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr). Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros – Siège social : Tour D2, 17 bis, place des Reflets – 92988 Paris La Défense Cedex – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 – Site Internet : www.creditmutuel-leasing.fr. Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan – Société anonyme coopérative de crédit à capital variable – RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015. Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr – 34 rue Léandre-Merlet, BP 17, 85001 La Roche-sur-Yon CEDEX – Tél. 02 51 47 53 00. Crédit photo : Getty Images. 2022.